

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA tenue le 18 novembre 2022. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA 18 novembre 2022, Montréal, Canada

La réunion débute à 7h00.

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres à Montréal. Il était heureux d'y tenir à nouveau les réunions, après les dernières qui se sont tenues à Montréal plus de trois ans auparavant, en mai 2019. C'était agréable de voir les membres dans cette ville, qui accueillait le siège de l'AMA. Une fois de plus, Mme Lefèvre serait l'animatrice de la réunion. Elle expliquerait comment naviguer dans le système Zoom et vérifierait rapidement le microphone et la caméra avec tout le monde, ce qui ferait également office d'appel nominal.

Comme l'a noté Mme Lefèvre, quatre députés étaient présents ce jour-là. Il s'agissait également de la première réunion de deux nouveaux membres du conseil de fondation, le Dr Ádám Schmidt de Hongrie, représentant le Conseil de l'Union européenne, et M. Diego Galeano du Paraguay, représentant le CONSUDE. Il a également eu le plaisir de souligner que M. Richard Pound, président fondateur de l'AMA, était présent en qualité d'observateur. Après avoir examiné l'ordre du jour, il prévoyait que la durée de la réunion de ce jour serait d'environ cinq heures. Les membres devraient donc avoir terminé peu après 15 heures, heure locale. Il suivrait en grande partie l'ordre des points de l'ordre du jour ; il pourrait toutefois déplacer certains points pour garantir un calendrier fluide pendant la pause.

Avant de commencer, il était extrêmement triste de soulever un sujet. Comme chacun le sait, leur estimé collègue et cher ami, M. Frédéric Donzé, est décédé subitement le 15 août. Cela avait été un grand choc pour tout le monde. Fred a été l'un des employés les plus anciens, ayant travaillé à l'AMA pendant 20 ans, période au cours de laquelle il a occupé les postes de directeur des relations avec les médias et de la communication, de directeur du bureau européen de l'AMA et des relations avec la FI et, plus récemment, Directeur des opérations. On peut dire qu'il a consacré près de la moitié de sa vie à la lutte contre le dopage. Il manquera beaucoup à tous les membres de l'AMA et à l'ensemble de la communauté antidopage. À la mémoire de Fred, il a demandé aux membres d'observer une minute de silence et a invité les personnes présentes dans la salle de réunion à se lever. Il a vivement remercié les membres.

Il a donné la parole avec grand plaisir à la ministre canadienne, Mme Pascale St-Onge, qui a souhaité souhaiter la bienvenue aux membres au Canada.

MME ST-ONGE remercie vivement les membres de leur présence dans la belle ville de Montréal. Tout d'abord, elle a tenu à souligner que les membres se trouvaient sur le territoire traditionnel des Kanien'kehá:ka. Montréal était très fière, en tant que ville olympique et plaque tournante canadienne majeure, d'avoir accueilli le siège de l'AMA depuis 2002. Des progrès et un travail remarquable ont été réalisés au cours des 20 dernières années dans la lutte contre le dopage dans le sport, mais il reste encore beaucoup à faire. Il était encore nécessaire de travailler d'arrache-pied pour que le sport soit

plus propre et plus sûr pour tous. Au sein de nombreuses entités au Canada, on a beaucoup entendu parler de violence psychologique et sexuelle. Ce type de comportement ne pouvait plus être toléré. Il était nécessaire de promouvoir le bien-être des sportifs. Il s'agissait d'une priorité essentielle dans le domaine du sport. Elle était convaincue que de nombreuses autres personnes autour de la table partageaient également cette priorité. Ces comportements violents menaçaient de priver les sportifs de leur capacité à atteindre l'excellence tout en préservant leur santé physique et mentale. Pour les protéger, un bureau indépendant a été créé au Canada où les sportifs peuvent déposer leurs plaintes en toute sécurité, rapidement et dans le respect de leur vie privée. Ce bureau était le premier de ce type au monde. Elle a pensé qu'il était nécessaire de commencer à réfléchir sur la manière dont, à l'échelle internationale, il pourrait être possible de s'unir pour mieux prévenir et mettre fin aux abus et aux mauvais traitements dans le sport, comme cela a été fait avec l'AMA. Elle a également reconnu le travail accompli par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport en matière de lutte contre le dopage et de bien-être des sportifs. En ce qui concerne les réformes de la gouvernance de l'AMA, certaines initiatives ont également permis de résoudre efficacement les problèmes liés à la sécurité dans le sport et au dopage, comme la création du Conseil des sportifs élargi. Tout le monde a reconnu que la représentation des athlètes dans les instances dirigeantes du sport était essentielle pour améliorer la gouvernance et la responsabilisation. L'AMA a également réaffirmé son engagement en faveur de l'éducation en tant qu'outil fondamental pour mobiliser et responsabiliser les athlètes dans leur cheminement vers une carrière sportive saine. Le succès de la récente Conférence mondiale sur l'éducation organisée à Sydney en septembre témoigne de cet engagement. Les discussions qui auront lieu au cours des prochaines heures seront constructives et elle est impatiente de discuter avec les membres de l'harmonisation du mandat mondial en matière de lutte contre le dopage, de la définition d'objectifs pour tous et du relèvement de la barre en matière d'intégrité sportive internationale.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Pascale pour ses commentaires et ses paroles chaleureuses.

Les membres suivants ont participé à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; M. Sclater, représentant Mme Miki Matheson, membre du conseil de direction de l'IPC ; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; Mme Filomena Fortes, membre du CIO, présidente du Comité national olympique du Cap-Vert ; M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; Mme Grossenbacher, représentant Mme Baklai Temengli, membre du CIO, vice-présidente des Comités nationaux olympiques d'Océanie ; M. Andrzej Krasnicki, président du Comité national olympique polonais ; M. Santiago Lange, membre de la commission des athlètes, Comité national olympique argentin ; M. Zlatko Matesa, président du Comité national olympique croate ; Professeur Fabio Pigozzi, président de la Fédération internationale de médecine du sport ; M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI ; M. David Lappartient, président de l'UCI, membre du CIO ; M. Jean-Christophe Rolland, président de World Rowing, membre du CIO ; M. Nenad Lalovic, membre exécutif du conseil de l'AGFIS, président de l'UWW, membre du CIO ; M. Jan Dijkema, président d'honneur de l'ISU ; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO, représentant la commission des athlètes du CIO ; Mme Emma Terho, présidente de la commission des athlètes du CIO, membre du CIO ; Mme Astrid Uhrenholdt Jacobsen, membre de la commission des athlètes du CIO, membre du CIO ; Mme Anna Krupka, secrétaire d'État au ministère des Sports, Pologne ; Dr Ávila Dám Schmidt, ministre d'État aux sports de la Hongrie ; M. Johansson, représentant M. Anders Ygeman, ancien ministre des sports de la Suède ; M. Bjørn Berge, secrétaire général adjoint, Conseil de l'Europe ; M. Mehmet Kasapoğlu, ministre de la Jeunesse et des Sports, Turquie ; M. Ashraf Sobhy, ministre de la Jeunesse et des Sports, Égypte ; Dr Ayew Afriye, représentant M. Mustapha Ussif, ministre de la Jeunesse et des Sports du Ghana ; M. Luis Denis Arce, Président de CONCECADE, Panama ; M. Baum, représentant le président de CADE, Colombie ; M. Diego Galeano Harrison, président de CONSUDE, Paraguay ; Mme Pascale St-Onge, ministre des Sports, Canada ; Dr Mohammed Saleh Al Konbaz, président du Comité antidopage de l'Arabie saoudite ; M. Yingchuan Li, vice-ministre de l'Administration générale des sports, Chine ; M. Yongman Cho, deuxième vice-ministre de la culture, des sports et du tourisme, République de Corée ; M. Ide Yosei, ministre d'État

de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie du Japon ; et Mme Anika Wells, ministre des sports, Australie.

Les présidents des comités permanents suivants ont participé à la réunion : M. Ben Sandford, président du Comité des sportifs de l'AMA ; M. Henry Gourdjji, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA ; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité Éducation de l'AMA ; M. Ser Miang Ng, président du Comité Finances et Administration ; et le professeur Lars Engebretsen, président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA.

Les représentants de la direction de l'AMA suivants ont participé à la réunion : M. Olivier Niggli, directeur général ; M. René Bouchard, directeur principal, Mobilisation des parties prenantes et partenariats ; Mme Dao Chung, directrice financière ; M. Sébastien Gillot, directeur du Bureau européen de l'AMA et des relations avec le mouvement sportif ; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau pour l'Asie et l'Océanie ; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards ; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation ; Mme Angela Iannantuono, directrice des ressources humaines et des services corporatifs ; M. Stuart Kemp, directeur adjoint des opérations ; M. Francisco León, directeur du développement des programmes ; Mme Catherine MacLean, directrice des communications ; M. Marc-André Matton, directeur des technologies de l'information, des données et du développement numérique ; M. Tom May, directeur des relations avec les ONAD et ORAD ; Mme Maria José Pesce Cutri, directrice du bureau pour l'Amérique latine ; M. Rafal Piechota, directeur du bureau du président ; Dr Olivier Rabin, directeur principal, science et médecine ; M. Tim Ricketts, directeur des contrôles ; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques ; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau d'Afrique ; Dr Alan Vernec, directeur médical ; M. Ross Wenzel, conseiller juridique ; M. Gunter Younger, directeur des renseignements et des enquêtes ; et Mme Shannan Withers, chef de cabinet.

Les observateurs suivants étaient présents : Richard Pound, Clayton Cosgrove, Darren Mullaly, Chris Garry, Nozomi Haraguchi, Shin Asakawa, Yumiko Nakajima, Soichiro Sano, Gabriel Cyr, Iyad Kaghad, Mustafa Öztürk, Ahmet Temurci, Melahat Bildiren Çucu, Mehmet Ata Öztürk, Ömer Özel, Gerhat Akbulut, Halil Kasapoglu, Amandine Carton, Julien Attuil, Michal Rynkowski, Hubert Dziudzik, Mohab Elgebaly, Hazem Khamis, Marwa Shawki, Andrew Ryan, James Carr, Michael Vesper, Richard Budgett, Paulina Budek, Prince Emekor Azanu, Marcellin Dally, Simon Geinoz, Takao Akama, Orlando Reyes, Ákos Reinhardt, Hidenori Suzuki, Rob Koehler, Amélie De Fenoyl, Kerry Knowler, Yu Ueki, Kenji Takahashi, Jocelyn East, Chris Butler, YaYa Yamamoto, Chika Hirai, Geewon Yoo, Yasemin Gödek, Sayaka Hori, Martin Holmlund Lauesen, Ichiro Kono, Clare Egan, Jaimie Earley, Kitti Varga, Zoraida Chong, Allison Wagner, Carlos Roy, Marcos Diaz et Auguste Robert.

1.1 Divulgations de conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si des membres souhaitent divulguer des conflits d'intérêts. Il n'a vu aucune demande de parole.

2. Procès-verbal de la réunion précédente du 19 mai 2022

LE PRÉSIDENT indique que le projet de procès-verbal du mois de mai a été distribué aux membres avec toute la série de documents de la réunion. Aucun commentaire de membre n'a été reçu concernant ce procès-verbal. S'il n'y en avait pas ce jour-là, il procéderait à leur approbation. Il demande officiellement aux membres, pour fins d'enregistrement, s'ils ont des commentaires ou des questions concernant le procès-verbal de la réunion. L'absence de commentaires signifie que le procès-verbal a été approuvé.

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du 19 mai 2022 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a souhaité une très chaleureuse bienvenue à Montréal. Il a commencé son rapport en informant les membres des travaux menés la veille par le Comité exécutif de l'AMA. Un certain nombre de décisions importantes ont été prises à cette occasion.

La décision du Comité exécutif d'approuver le lancement d'une étude approfondie sur l'impact des droits humains sur la lutte contre le dopage était basée sur une demande formulée par le Comité des sportifs de l'AMA quelques années auparavant, et il était heureux d'annoncer qu'un cadre d'action avait été accepté la veille. Un budget était prévu pour le projet et une experte en la personne de Mme Samardžić-Marković avait été désignée pour mener l'étude. Mme Samardžić-Marković a été pendant de nombreuses années directrice générale de la démocratie au Conseil de l'Europe et était donc idéalement placée pour mener cette étude. Le budget à ce stade était de 75 000 dollars américains, mais il pourrait y avoir un financement supplémentaire pour 2024 si le projet n'était pas achevé l'année suivante. Cela devait commencer immédiatement après la réunion.

Le Comité exécutif a examiné le rapport de vérification du Service de renseignement et des enquêtes. Comme les membres le savaient, le Service du renseignement et des enquêtes fonctionnait de façon indépendante et, par conséquent, avait un processus de vérification distinct chaque année. Le rapport a été approuvé et sera publié sur le site Web de l'AMA.

Le Comité exécutif avait désigné Mme Emma Terho pour être membre du conseil de fondation de l'ITA à la demande de l'ITA.

La composition des comités permanents et de deux nouveaux membres du Comité de révision de la conformité avait été approuvée la veille. Il faisait référence au Comité de révision de la conformité, au Comité éducation, au Comité finance et administration et au Comité santé, médecine et recherche. Tous les contingents étaient représentés au sein des différents comités. Il y avait un équilibre entre les représentants des autorités publiques et le mouvement sportif et pas moins de 11 représentants des NADO siégeaient à ces comités.

En ce qui concerne les membres du Conseil de fondation, comme décidé dans le cadre des réformes de gouvernance, les membres recevraient peu après cette réunion le profil de tous les experts nommés au sein de ces comités afin que les membres puissent savoir qui étaient les personnes.

Sur le plan de la conformité, des discussions ont eu lieu et il a été recommandé d'inscrire les ONAD du Gabon et de la Moldavie sur la liste de surveillance, ce qui signifie qu'on leur a accordé quatre mois supplémentaires pour corriger leurs non-conformités. Si cela n'était pas fait avant la date limite, ils deviendraient automatiquement non conformes à ce moment-là.

Un certain nombre de documents techniques et de standards avaient également été approuvés la veille. Sans entrer dans les détails, ils concernaient les taches de sang sec, les unités de gestion des passeports des athlètes, la gestion des résultats et les contrôles. Une annexe au standard des contrôles avait été approuvée et portait sur la possibilité d'effectuer des tests dans un environnement virtuel en cas de pandémie. Les circonstances étaient très limitées et spécifiques, mais l'AMA avait appris, grâce à la situation liée à la COVID-19, que lorsque de telles choses se produisaient, il était bon d'avoir un processus accepté par tout le monde. Cela n'allait évidemment être obligatoire pour aucune organisation. De nombreuses garanties étaient prévues pour garantir que, avant de tels tests, les lois du pays l'autorisaient, ainsi que les exigences en matière de protection des données. Cependant, la procédure standardisée avait été adoptée la veille.

Enfin, il n'avait pas été discuté la veille car il avait été discuté lors de la réunion du Comité exécutif

en septembre, mais le budget 2023 avait été recommandé par le Comité exécutif au Conseil de fondation pour approbation et il serait soumis aux membres pour approbation officielle plus tard dans la journée.

Avant de terminer, il a souligné un autre point concernant les progrès rapides réalisés dans le cadre de la deuxième série de réformes de la gouvernance de l'AMA adoptée en mai. Depuis lors, en fait, beaucoup de choses se sont passées. Il y aurait un point à l'ordre du jour au titre duquel il serait en mesure de donner un peu plus de détails. L'AMA disposait d'un comité d'éthique qui avait été nommé en mai. Il fonctionnait pleinement et s'était réuni en personne. Plus tard dans la journée, les membres entendraient un rapport de la présidente du comité qui était effectivement présente en personne. Le nouveau Conseil des sportifs progressait bien. Les groupes 1 et 2 avaient été désignés et le groupe 3 était en cours de sélection au moment où il prenait la parole. Il était convaincu que d'ici la fin de l'année, un comité complet devrait être en place. Le groupe consultatif d'experts sur les ONAD ayant été élu, 10 membres en faisaient partie et devraient choisir leur représentant au Conseil de fondation de l'AMA. Les discussions concernant la nomination d'un troisième membre indépendant au Comité exécutif de l'AMA se poursuivaient et progressaient également bien. La séparation du Conseil de fondation et du Comité exécutif, telle que recommandée lors du processus de réforme de la gouvernance, devait également avoir lieu. L'AMA travaillait à la révision des statuts et celle-ci progressait également et les membres recevraient probablement un projet dans les mois à venir pour examen avant approbation officielle. Enfin, il a attiré l'attention des membres sur le fait qu'ils avaient décidé de créer un nouveau comité d'audit et des risques en mai. Les travaux relatifs à la création du comité progressaient également, notamment en ce qui concerne son mandat. Des discussions ont eu lieu avec les autorités publiques et le mouvement sportif. L'AMA était sur le point d'aligner le mandat du comité sur celui du Comité finance et administration afin de s'assurer qu'ils se complétaient et que l'ensemble du système était cohérent. Dès que cela serait terminé, les membres du conseil recevraient pour approbation le mandat du comité, qui leur ferait rapport. Le Comité exécutif approuverait le mandat révisé du Comité finance et administration. Cela se produira également, probablement dans les mois à venir.

Comme les membres ont pu le constater, beaucoup de choses se sont passées depuis le mois de mai, en plus des activités antidopage habituelles. L'AMA avait été très occupée, mais il était très heureux de constater que les réformes de la gouvernance progressaient, ce qui signifiait qu'il était convaincu qu'en 2023, l'AMA serait en mesure de fonctionner dans le cadre convenu en mai dernier.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général pour son rapport.

Le PROFESSEUR ERDENER s'est exprimé au nom du mouvement sportif pour remercier le directeur général pour son rapport écrit très complet, pour l'excellent travail accompli et pour les informations concernant la réunion du Comité exécutif qui s'est tenue la veille.

MME KRUPKA s'exprime au nom des autorités publiques pour exprimer sa gratitude au directeur général de l'AMA pour ce rapport complet. Les autorités publiques ont salué le travail accompli par les différents services de l'AMA et ont notamment tenu à exprimer leur reconnaissance au Service des renseignements et enquêtes et à son engagement en faveur du développement des capacités en Europe. De plus, les efforts de l'AMA pour trouver des sources de financement supplémentaires ne pouvaient pas passer inaperçus. Elle espère qu'ils apporteront les résultats escomptés. Elle a voulu profiter de l'occasion pour honorer la mémoire d'un homme dont les actions ont soutenu tout le monde au fil des ans. Se souvenir de ses exploits rapprocherait l'AMA de l'objectif d'un sport sans dopage. Les membres ne l'oublieront pas et ce qu'il a fait pour la communauté antidopage. Elle espère que M. Donzé reposera en paix.

LE PRÉSIDENT remercie la ministre pour ses paroles.

D É C I S I O N

Le rapport du directeur général est noté.

- **3.1 Mise à jour des indicateurs clés de performance stratégiques**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait le point sur les principaux indicateurs de performance aux membres. Ils avaient un rapport complet dans leurs dossiers. L'organisation traversait une transformation importante et, afin de mesurer l'impact des nouveaux développements, des indicateurs de performance clés avaient été développés. Ils avaient été discutés en mai. Les membres avaient donc déjà vu ce qu'ils étaient. Comme ils s'en souviendront, en mai, il avait été annoncé qu'il y aurait une première enquête afin d'avoir une base de référence pour les indicateurs sur lesquels travailler. C'est ce qui avait été fait. Un sondage avait été envoyé et l'AMA avait reçu une réponse de 793 parties prenantes, dont la majorité étaient des sportifs (environ 63 %), des OAD, puis d'autres organisations. En regardant les chiffres, les membres ont pu constater que 82 % des personnes interrogées considéraient l'AMA comme un leader dans le domaine de l'antidopage et que 77 % des sportifs avaient indiqué qu'ils estimaient que l'AMA se souciait de leur bien-être. La note la plus faible concernait toutefois la satisfaction à l'égard du processus numérique de l'AMA, et cela avait été clairement noté. La direction en était consciente et le travail était en cours. L'AMA avait la base de référence. La direction allait poursuivre les travaux sur les ICP, établir des objectifs pour 2023 sur la base de ceux-ci et, bien entendu, en aurait besoin pour collecter des données supplémentaires. Les membres recevraient donc un autre sondage en 2023 pour terminer le travail.

Le DR SCHMIDT a indiqué qu'il était secrétaire d'État aux sports du gouvernement hongrois, représentant le trio de présidences espagnole, belge et hongroise de l'Union européenne. Les représentants européens ont salué le rapport présenté et ont également souligné l'importance de mesurer l'impact généré par les activités. D'autre part, il a souligné l'importance des indicateurs tels que l'impact de la recherche scientifique et sociale et la confiance dans le système antidopage. Il a souligné l'importance du processus, qui a permis à l'AMA de connaître l'opinion de la communauté antidopage et d'améliorer son impact. Il remercie vivement les membres pour leur attention et souhaite à tous une journée productive.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les indicateurs clés de performance stratégiques.

4. Gouvernance

- **4.1 Confirmation du second mandat du président et de la vice-présidente de l'AMA pour la période 2023-2025**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique comment ce point de l'ordre du jour sera traité. Les membres verraient d'abord une courte vidéo, qui serait suivie d'un discours du président de l'AMA, qui s'adresserait aux membres. Après le discours du Président, les membres auraient la possibilité, s'ils le souhaitaient, de faire des commentaires ou de lui poser des questions. Ensuite, le Conseil de fondation procéderait à la réélection officielle, en commençant par le président, puis par la vice-présidente. Conformément aux statuts de l'AMA, étant donné qu'il n'y avait qu'un seul candidat pour chacun des postes, il pensait qu'il serait possible de le faire par acclamation. Après la partie officielle, la Vice-Présidente s'adressera également brièvement aux membres. Il a commencé par montrer la vidéo aux membres.

LE PRÉSIDENT s'adresse aux membres du Conseil de fondation. Cela faisait trois ans qu'ils l'avaient élu président de l'AMA à Katowice. De nombreux membres étaient présents ce jour-là en Pologne, à Katowice, la capitale de la Silésie, sa région natale. Il se souvenait très bien du privilège et de l'enthousiasme qu'il avait éprouvés. Il le ressentait toujours, mais un grand sens des responsabilités l'avait accompagné ce jour-là. Il savait qu'il entreprenait une mission très difficile. Rien ne laissait

toutefois présager les problèmes auxquels il serait confronté. La pandémie de Covid avait représenté un énorme défi pour tout le monde, pour le monde entier, et pas seulement pour le sport. Ce n'était pas ainsi qu'il avait imaginé le début de sa présidence, dominée depuis deux ans par un ennemi invisible. Il était fier de la façon dont l'AMA et l'ensemble de la communauté antidopage avaient relevé le défi. Il espérait que le problème disparaissait peu à peu. La réunion de ce jour, au cours de laquelle les membres devaient décider de la réélection du président et de la vice-présidente de l'AMA, a été une bonne occasion de résumer les trois dernières années et de partager avec les membres ses projets pour le prochain mandat afin de leur faire part de sa vision. Il y a un peu plus de trois ans, lorsqu'il a lancé sa campagne présidentielle, il avait promis qu'en tant que président, il ferait de son mieux pour tenir ses promesses. Il a examiné ce qui avait été réalisé à cet égard.

Alors qu'il était candidat au poste de président de l'AMA, il était conscient que l'AMA devait renforcer le système antidopage et qu'un système solide exigeait le renforcement des capacités, non seulement au niveau mondial mais également au niveau national individuel. Il y avait encore trop de pays dans le monde où les fonds alloués à la lutte pour un sport propre étaient insuffisants. C'est pourquoi, en 2020, il avait annoncé la nécessité de rechercher d'autres sources de financement pour la lutte contre le dopage. Dès le début de sa présidence, cela avait été sa priorité. À l'AMA, une stratégie avait été élaborée pour l'approche de l'AMA en matière de partenariats avec le secteur privé. L'AMA s'intéressait aux partenariats aux niveaux national, continental et mondial et recherchait activement des partenaires mondiaux dans des domaines tels que la mobilisation des sportifs, le développement, l'éducation, la science, la technologie et l'innovation. Les industries stratégiques avec lesquelles établir un partenariat sans compromettre la mission de l'AMA ont été sélectionnées. Les premiers résultats de cette activité avaient déjà été annoncés. En avril, l'AMA avait signé le premier contrat de sponsoring sportif avec la chaîne africaine Supersport, qui était devenue un partenaire continental de l'AMA. Les fonds issus de ce partenariat seraient alloués à des activités éducatives en Afrique. Ce n'était pas la fin. L'AMA était en pourparlers avec plusieurs autres entreprises, dont un partenaire mondial potentiel. Il n'a pas pu en dire plus à ce stade en raison de la nature confidentielle des négociations, mais il espère pouvoir annoncer bientôt des nouvelles très positives.

Cependant, les autres sources de financement n'étaient pas uniquement des partenariats avec le secteur privé. L'AMA a également toujours été très active dans les demandes de fonds auprès des institutions internationales. Cette année-là, après d'intenses efforts, l'AMA a obtenu une subvention pour mettre en œuvre un projet pilote de l'Union européenne visant à étendre les capacités de renseignements et d'enquête des organisations antidopage à travers le continent. Le projet serait largement financé par l'Union européenne à hauteur de 1,4 million d'euros. Il comprendrait, entre autres, des programmes de formation innovants et dirigés par des experts, dispensés par l'équipe constituée autour du Département indépendant des renseignements et des enquêtes, mise en place d'une plate-forme informatique spéciale pour les enquêteurs, aide à la création de cadres juridiques pour la coopération avec les autorités chargées de l'application de la loi et la protection des lanceurs d'alerte, ainsi qu'une stratégie de communication. Les bénéficiaires du projet seraient les organisations nationales antidopage et les agences chargées de l'application de la loi en Europe. L'AMA souhaitait sensibiliser le public à la nécessité d'une coopération entre les entités. Le projet jouissant d'une grande popularité, l'AMA réfléchissait déjà à son expansion au-delà de l'Europe, en utilisant à nouveau des fonds de l'UE si possible. L'AMA appliquait une approche similaire dans le domaine de la science et recherchait des partenariats nationaux et internationaux. En mai de la même année, l'AMA avait renouvelé son accord avec le Fonds de recherche du Québec, qui assurerait que deux millions de dollars canadiens soient consacrés à la recherche scientifique antidopage au cours des cinq prochaines années. Ce n'était pas tout. L'AMA était en pourparlers avec plusieurs pays et institutions au sujet de partenariats possibles. C'était l'un des projets dans lesquels la participation des membres serait très appréciée. Il s'adressait en particulier aux ministres et autres représentants gouvernementaux susceptibles de superviser ou du moins de connaître les fonds et les institutions opérant dans le domaine de la recherche dans leurs pays respectifs. Il ne faut pas oublier les contributions volontaires des parties prenantes de l'AMA, à commencer par le CIO, et il a exprimé ses remerciements au président du CIO, Thomas Bach, qui s'est engagé à verser 10 millions de dollars à

Katowice pour une meilleure protection des sportifs propres. Depuis lors, de nombreux gouvernements ont accepté d'égaliser ces fonds et, au cours des trois dernières années, l'AMA a réussi à obtenir cinq millions de dollars supplémentaires pour des activités scientifiques et d'investigation. Il a sincèrement remercié tous les membres pour leurs efforts considérables.

Le renforcement du système antidopage, comme indiqué dans son manifeste, consistait également à établir des partenariats entre des organisations antidopage bien développées et moins développées. L'AMA, sous sa direction, a toujours soutenu et continuera de soutenir de tels partenariats. Ce qui était très prometteur, c'est la volonté de plus en plus grande des ONAD de collaborer les unes avec les autres. Il existe actuellement des dizaines de partenariats formels et informels de ce type. Il existe également de nombreux exemples de coopération réussie entre les ONAD et les ORAD, en particulier dans la région africaine.

En ce qui concerne la bonne gouvernance, en 2018, l'AMA s'est engagée sur la voie des réformes de la gouvernance. Grâce à deux phases de réformes, achevées en mai de la même année, l'AMA est devenue une organisation plus moderne, plus ouverte et plus responsable, avec les sportifs au centre de ses préoccupations. Certains membres, comme lui, ont participé au processus dès le début. Cela avait beaucoup changé l'organisation. Les réformes de la gouvernance ont eu un impact significatif. Cela était vrai non seulement pour toutes les structures de l'AMA, des groupes d'experts et des comités permanents au Comité exécutif et au Conseil de fondation, mais également pour son processus de gestion, qui a apporté une nouvelle qualité au fonctionnement de l'organisation. Il a rappelé aux membres ce qu'ils avaient réussi à faire ensemble au cours des deux dernières années en termes de bonne gouvernance. L'AMA avait approuvé un Code d'éthique et créé un Comité d'éthique indépendant. L'AMA avait décidé de créer un Conseil des sportifs réformé et renommé. Il dira encore quelques mots à ce sujet plus tard. L'AMA avait décidé de modifier la composition du Conseil de fondation afin d'inclure davantage de représentants des sportifs et d'accueillir les ONAD. L'AMA avait également décidé de modifier la composition du Comité exécutif, en y incluant celle du président du Conseil des sportifs de l'AMA et d'un autre membre indépendant. L'AMA avait également introduit un certain nombre de changements techniques qui auraient une incidence positive sur le travail de l'organisation, tels qu'une séparation claire entre le Conseil de fondation et le Comité exécutif. Il a souligné que tous ces changements avaient été élaborés dans un esprit de bonne collaboration et de compromis entre les différents groupes de parties prenantes de l'organisation. Ils avaient été adoptés à l'unanimité par le Conseil de fondation de l'AMA lors de ses réunions de novembre 2021 et mai 2022. C'était une raison particulière pour lui d'être fier, car cela avait renforcé l'esprit de coopération entre les autorités publiques et le mouvement sportif. Il en était particulièrement reconnaissant aux membres. Le moment était venu de mettre en œuvre les réformes adoptées, et c'est ce sur quoi nous nous concentrerons dans les mois et les années à venir. Bien entendu, cela ne signifiait pas qu'il n'y aurait pas d'autres réformes à l'avenir. Afin de rester une organisation moderne, bien structurée et axée sur les sportifs, l'AMA continuerait à surveiller la façon dont elle est gouvernée. Mais, pour le moment, l'accent serait mis sur d'autres domaines d'activité. L'amélioration de la qualité de la gouvernance de l'AMA n'était pas uniquement une question de réformes adoptées et de changements dans les structures de l'organisation. Il s'agissait également de l'approche de la planification stratégique, que l'AMA mettait en œuvre depuis 2020, date à laquelle le nouveau plan stratégique pour 2020-2024 avait été adopté. L'organisation a connu une transformation importante depuis lors. Les processus de l'AMA étaient actuellement plus efficaces et permettaient à l'AMA de respecter son budget tout en remplissant sa mission.

Lorsqu'il s'est porté candidat au poste de président de l'AMA, il était conscient de la complexité du paysage antidopage, du nombre de parties prenantes impliquées et de l'importance de nouer des relations fondées sur le respect et la compréhension mutuels. C'est pourquoi il s'était engagé à être le président du dialogue, quelqu'un qui traiterait toutes les parties prenantes de la même manière. Il est vrai qu'il avait été choisi comme représentant du gouvernement. Dans le passé, il a lui-même été ministre et a représenté la partie gouvernementale au Comité exécutif de l'AMA. Cependant, il était actuellement le président indépendant de l'AMA, qui s'adressait à tout le monde et travaillait avec tout le monde. C'est ainsi qu'il a abordé sa mission. De plus, il avait toujours souhaité que sa présidence soit aussi inclusive que possible et qu'elle soit aussi accessible que possible. Pour y parvenir, il a essayé de rencontrer toutes les parties prenantes. À ce jour, il a eu près de 100 réunions avec des ministres et des premiers ministres des gouvernements du monde entier. Il n'avait pas encore rencontré beaucoup de ministres des sports. Il pensait toutefois pouvoir compléter la liste dans les années à venir. Il a également rencontré près de 70 ONAD et FI depuis qu'il est devenu président de l'AMA. Il est resté en contact régulier avec la plupart d'entre eux, écoutant les besoins et les voix de ceux qui ont combattu le dopage en première ligne et a également été à l'origine de la première expérience des athlètes avec le système antidopage. Au cours des trois dernières années, il a également participé régulièrement, à distance et en personne, aux réunions de l'ASOIF, de l'ACNO et de l'ARISF, aux sessions et sommets du CIO, ainsi qu'aux réunions intergouvernementales, aux réunions du Conseil de l'Europe et des Nations Unies, à la signalisation des activités de l'AMA et à des échanges de vues. Il avait eu des dizaines de rencontres individuelles avec les dirigeants du mouvement sportif. Qui plus est, il avait passé les trois dernières années à rencontrer les sportifs du monde entier. C'était sa priorité. Il avait toujours souhaité que la voix des sportifs soit écoutée ; comme il n'y avait pas une seule voix de sportif, il a rencontré des centaines de sportifs au cours de son mandat afin de mieux comprendre leurs attentes. Il avait rencontré toutes les commissions continentales des sportifs opérant sous l'égide des associations continentales des CNO, les comités des sportifs des ONAD et des FI, ainsi que des groupes et des comités de sportifs lors de tables rondes et, bien entendu, également individuellement. Trois ans plus tôt, il avait identifié comme objectifs clés une meilleure communication avec les sportifs et un rôle accru de ceux-ci dans les processus de prise de décisions. Beaucoup a été fait ces dernières années sur ces deux fronts. Le plan stratégique de l'AMA pour 2020-2024, adopté en mai 2020, est axé sur les sportifs, l'une des priorités stratégiques de l'AMA. C'est la meilleure illustration des changements en cours à l'AMA. Les sportifs étaient au cœur de toutes les activités de l'AMA. Ils étaient également bien mieux informés de ce que prévoyait l'AMA en tant que régulateur mondial. L'AMA a également réalisé d'énormes progrès en renforçant le rôle des sportifs dans la gestion de l'organisation. Grâce aux réformes de gouvernance qu'il a mentionnées, l'AMA a créé un organe représentatif des sportifs réformé et renommé, à savoir le Conseil des sportifs de l'AMA. Contrairement au comité des sportifs, le conseil des sportifs serait un organe représentatif réunissant des sportifs issus de nombreuses organisations, milieux et sports différents. Il comprendrait des sportifs désignés par le CIO et l'IPC parmi ceux élus dans les commissions des sportifs respectives et des sportifs élus par les commissions des sportifs de toutes les fédérations internationales signataires du Code, ainsi que des athlètes cooptés dans le groupe par les deux groupes précédents afin de combler les lacunes en matière de compétences et de diversité. En outre, le président, qui serait élu par le conseil, deviendrait membre du Comité exécutif, et deux autres sportifs seraient élus par le conseil pour siéger au Conseil de fondation de l'AMA, avec la possibilité de discuter des décisions les plus importantes de l'organisation.

Parlant des sportifs, il ne pouvait manquer de mentionner un autre projet crucial qu'il avait soutenu dès le début et qu'il considérait important pour communiquer avec les sportifs, à savoir le médiateur antidopage des sportifs. Il était fermement convaincu que ce projet était absolument nécessaire. La lutte contre le dopage sera toujours un domaine difficile et complexe. Les sportifs avaient donc besoin de quelqu'un qui soit à leur disposition pour expliquer les aspects qui les concernaient directement. Ce projet passerait sans aucun doute avec succès la phase pilote et serait mis en œuvre à plus grande échelle. À ce moment-là, il a tenu à remercier Ben Sandford qui, en tant que président du comité des sportifs, avait joué un rôle important dans les deux projets, la représentation des sportifs et les médiateurs.

Cela l'a amené à aborder le sujet de la communication, qui était l'une de ses priorités. Il n'a peut-être pas fait preuve d'objectivité en disant que, pour lui, il s'agissait de l'un des changements les plus importants intervenus dans le mode de fonctionnement de l'organisation ces dernières années. L'AMA est actuellement plus ouverte sur le monde extérieur et cherche à communiquer ses activités complexes à ses parties prenantes et au public de manière compréhensible. L'AMA a essayé de réagir rapidement, de commenter de nombreux sujets d'actualité et, en même temps, de fournir des informations fiables, en utilisant de nombreux canaux d'information, y compris les réseaux sociaux, particulièrement importants pour les jeunes. Le renouvellement de la marque effectué début 2022 a aidé l'AMA à toucher un plus grand nombre de personnes et à s'engager publiquement de manière significative. L'engagement d'améliorer la donne a contribué à façonner l'action de l'AMA et à expliquer comment les équipes de l'AMA ont concrétisé cette vision en collaboration avec la communauté antidopage mondiale. Cela reflétait la perception et l'expérience positives qu'il souhaitait que les gens aient de l'AMA. Mais ce n'était pas la fin. À l'avenir, il souhaitait poursuivre ces activités à plus grande échelle. Il souhaitait que l'AMA mène une vaste campagne médiatique visant à sensibiliser la population à l'importance de la mission poursuivie.

Il était nécessaire de continuer à faire évoluer l'image de l'organisation et de l'antidopage en général, et de modifier certaines perceptions du public. Oui, l'antidopage était là pour détecter et punir, mais il était également très important que l'AMA soutienne et prévienne. Son objectif pour l'avenir était donc de continuer à faire connaître le travail de l'AMA et à améliorer la communication.

En parlant de soutien et de prévention, il souhaitait également accorder plus d'attention à l'éducation. Lorsqu'il s'était présenté au poste de président de l'AMA trois ans plus tôt, l'AMA venait de modifier son approche en matière d'éducation. Un département autonome pour l'éducation avait été créé et, en 2020, l'AMA avait adopté la stratégie de recherche en sciences sociales 2020-2024. Cela a contribué à inverser la tendance qu'il avait décrite dans son manifeste, selon laquelle l'AMA avait financé des projets de recherche en sciences sociales principalement dans les pays développés où des fonds étaient déjà disponibles et où les possibilités d'obtenir des subventions étaient bien plus nombreuses pour de tels projets. Depuis lors, l'AMA a mis davantage l'accent sur le partage des résultats et la mise en place de partenariats de recherche. La plupart des subventions sont actuellement destinées aux pays en développement. En outre, au cours des années suivantes, de nouvelles initiatives sont apparues, telles que le Global Learning and Development Framework et le Global to Local. Ils ont contribué à définir enfin le rôle de l'AMA dans le domaine de l'éducation et à structurer l'approche en matière de formation et d'établissement de normes professionnelles en matière de lutte contre le dopage.

Enfin, en 2021, l'AMA avait lancé une nouvelle plateforme améliorée d'éducation et d'apprentissage antidopage, également connue sous le nom d'ADeL. Grâce à la nouvelle plateforme ADeL, l'AMA a fourni des opportunités de formation et d'apprentissage à la communauté antidopage du monde entier, notamment aux sportifs, aux entraîneurs, aux parents, aux professionnels de la santé et plus encore. Il s'agissait d'un outil moderne et facilement accessible.

En résumant les trois dernières années, il était difficile de ne pas mentionner le domaine des Renseignements et des enquêtes. En 2022, l'AMA avait poursuivi l'opération LIMS, l'enquête sur les données extraites du laboratoire de Moscou. À ce jour, 166 sportifs avaient été sanctionnés par l'AMA, 81 autres avaient été inculpés et 254 cas faisaient toujours l'objet d'une enquête. La majorité de ces cas étaient basés sur des preuves indirectes, en particulier des données brutes reçues en raison de la décision du Comité exécutif de septembre 2018. Sans ces données, aucun des sportifs russes n'aurait été inculpé et sanctionné. L'AMA avait également continué de soutenir l'opération Shield d'Europol, qui visait à lutter contre le dopage, le trafic, les faux médicaments et les crimes liés à la COVID-19. Cette coopération avait été renforcée par la signature d'un mémorandum d'accord avec Europol en février 2021. L'AMA avait également mené à bien un certain nombre de ses propres opérations, notamment une enquête sur la Fédération internationale d'haltérophilie et des opérations telles que Hercules, Echo et Arrow. L'AMA a lancé et contribué à de nombreuses activités de formation,

notamment le projet pilote de l'Union européenne déjà mentionné et les ateliers régionaux d'Interpol en Amérique du Sud, en Europe et en Afrique, dans le but de renforcer et d'élargir la coopération entre les forces de l'ordre et les organisations antidopage.

L'AMA a également créé une section temporaire d'enquête sur la conformité au sein du Département des renseignements et des enquêtes pour traiter les allégations liées à la conformité, financées par le CIO et les gouvernements. Enfin et surtout, l'AMA avait continué à promouvoir la plateforme Speak Up! et il était très fier de dire que le nombre de messages reçus avait considérablement augmenté, passant à 35 signalements par mois. Plus de 1 000 rapports ont été reçus depuis son lancement en 2017. Cela signifiait que Speak Up! grandissait et gagnait de plus en plus de crédibilité et de confiance auprès des sportifs.

En ce qui concerne le Code et les Standards 2021, le processus de révision du Code mondial antidopage 2021 était l'un des principaux projets que l'AMA avait réalisé sous la supervision du Service juridique. Le processus étalé en trois phases sur une période de deux ans a impliqué une vaste consultation des parties prenantes et a finalement permis de mieux protéger les sportifs et le sport propre, non seulement par le biais du Code lui-même, mais également de ses Standards internationaux connexes et de la Loi sur les droits antidopage des sportifs. Depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2021, l'AMA a travaillé en étroite collaboration avec les organisations antidopage pour garantir sa bonne mise en œuvre et il a remercié les sports, les gouvernements et les ONAD pour leur haut niveau de coopération à cet égard.

Le dernier sujet qu'il avait abordé dans son manifeste avait été la science et l'approche des laboratoires. Comme les membres le savaient déjà, le budget de l'AMA pour la science a considérablement diminué ces dernières années, passant de 6,5 millions de dollars américains en 2006 à 1,8 en 2017. Une organisation telle que l'AMA ne pouvait pas se permettre d'économiser de l'argent dans ce domaine car l'efficacité de ses activités de base dépendait dans une large mesure de son niveau d'avancement dans le domaine scientifique. Ce n'est que grâce à un programme scientifique solide que l'AMA pourrait rattraper son retard et finalement battre ceux qui ont triché. C'est pourquoi il s'est réjoui de la décision prise en mai d'augmenter le budget de l'AMA pour 2023, 2024 et 2025, et d'allouer un minimum de quatre millions de dollars américains à la recherche. Il s'était efforcé de convaincre les membres de prendre cette décision indispensable, et il leur était très reconnaissant de leur soutien. Cependant, l'AMA n'a pas compté uniquement sur le budget ordinaire pour renforcer ses capacités scientifiques. L'AMA recherchait également activement des partenariats avec des institutions de recherche nationales et internationales. Il espérait sincèrement que ces efforts aboutiraient bientôt à des résultats tangibles.

Enfin, il évoquera brièvement la question des laboratoires. Dans son manifeste, il avait souligné la nécessité d'une répartition plus proportionnée des laboratoires accrédités dans le monde entier. La majorité d'entre eux opèrent actuellement en Europe. Il y avait moins de laboratoires dans les autres régions, dont un seul dans toute l'Afrique. Certaines OAD ont donc dû investir massivement dans l'expédition d'échantillons, ce qui a eu une incidence sur leurs autres activités. Après tout, l'argent économisé sur l'expédition pourrait être investi dans des tests ou des études. C'est pourquoi, durant sa présidence, il avait accordé une importance particulière à la question des laboratoires. L'AMA a travaillé intensément non seulement pour maintenir les standards de qualité élevés des laboratoires accrédités, mais également pour étendre le réseau. Ces derniers mois, le laboratoire de Lisbonne avait recouvré son accréditation et Athènes et Shanghai avaient rejoint le parcours des candidats. L'AMA menait également des discussions intensives et coopérait avec les autorités égyptiennes au sujet du laboratoire du Caire afin que celui-ci puisse entrer prochainement en phase probatoire et devenir le deuxième laboratoire accrédité opérant en Afrique.

Résumant ce qu'il avait dit jusqu'à présent, il a estimé que l'organisation avait réalisé d'énormes progrès au cours des trois dernières années dans de nombreux domaines, notamment la gouvernance, l'exploration de sources de financement alternatives et les relations avec les parties prenantes, compte

tenu notamment des circonstances dans lesquelles l'AMA avait opéré. Il parlait principalement de la pandémie de Covid, à cause de laquelle le monde entier avait retenu son souffle pendant deux ans. Bien que la menace n'ait pas complètement disparu, le monde revenait lentement à la normale. Cependant, il a également constaté des points positifs au cours de cette période. En tant qu'organisation, l'AMA a su aider la communauté antidopage à traverser cette période difficile. Dès le début de la pandémie, l'AMA s'est très bien comportée en tant que leader de la communauté, préparant puis mettant à jour des directives destinées aux organisations antidopage et aux athlètes. Le grand succès de l'époque était que la lutte contre le dopage était sortie indemne de la pandémie. L'AMA n'avait pas laissé les tricheurs croire un seul instant que c'était leur heure. Ainsi, l'AMA a maintenu la crédibilité du système et la confiance de tous les athlètes intègres. La situation revenait lentement à la normale. Le nombre d'échantillons prélevés était déjà plus élevé qu'avant la pandémie. En outre, cette période a donné naissance à de nombreuses idées nouvelles dans le domaine des innovations en matière de contrôle du dopage, telles que la tache de sang séché, qui pourraient changer la donne dans un proche avenir.

La pandémie n'a toutefois pas été le seul défi qu'il a dû relever au cours de son premier mandat. En décembre 2020, un an après que la décision concernant la non-conformité de RUSADA ait été prise par le Comité exécutif de l'AMA, le Tribunal arbitral du sport avait rendu le verdict final à ce sujet. Bien que le tribunal ait confirmé toutes les preuves présentées par l'AMA, l'ampleur des conséquences imposées par le TAS et surtout leur longueur avaient constitué une mauvaise surprise. Il l'a exprimé à de nombreuses reprises dans ses déclarations. Une fois la décision du TAS rendue, l'AMA a entamé le processus rigoureux, long et coûteux de suivi de sa mise en œuvre, en veillant à ce que les conséquences imposées à RUSADA, bien que moins sévères que celles proposées par l'AMA, soient respectées. Un autre défi majeur s'est présenté cette année-là. Le 24 février, la Russie avait lancé une invasion non provoquée de l'Ukraine. Une fois de plus, le sport avait dû passer au second plan. Par conséquent, la seule réaction appropriée de la part de l'AMA a été de condamner l'agression russe. Il avait été l'un des premiers dirigeants d'organisations sportives à le faire publiquement. Dans un monde civilisé, il n'y aurait jamais de place pour une guerre brutale et une agression contre une autre nation. Cependant, même cette période difficile avait redonné de l'espoir à la communauté antidopage, en montrant à quel point les gens pouvaient être nobles, altruistes et solidaires. À l'initiative de l'AMA, de nombreuses organisations antidopage et FI nationales avaient accepté d'inclure les athlètes ukrainiens dans leurs programmes de contrôle antidopage, en finançant la collecte et l'analyse d'échantillons sur leurs budgets. En tant que membre de la communauté antidopage, il pensait avoir réussi le test. Ils avaient fait preuve d'humanité face à une cruelle brutalité.

Il a certainement été plus facile de surmonter tous les défis et difficultés auxquels il a été confronté ces trois dernières années avec la Vice-Présidente Yang Yang à ses côtés. Leur coopération a été harmonieuse dès le début et, avec le temps, elle s'est transformée en amitié. En tant qu'ancien athlète, Yang Yang a permis à l'organisation de mieux comprendre le point de vue des personnes pour lesquelles les membres de l'AMA travaillent chaque jour dans la lutte pour un sport propre. Elle avait été particulièrement impliquée dans la promotion d'activités éducatives. Yang Yang avait beaucoup contribué à toutes les réalisations dont il avait parlé ce jour-là. C'était un grand honneur pour lui de travailler avec elle et il espérait poursuivre la mission dans les années à venir. Ce seraient des années bien remplies. De nombreux défis restent encore à relever. Par conséquent, il a brièvement informé les membres des plans pour leur prochain mandat. Une fois la deuxième phase des réformes de gouvernance achevée, l'attention devrait se concentrer sur les principales activités antidopage. Il serait nécessaire d'intensifier les efforts dans des domaines tels que le renforcement des capacités antidopage, le développement de programmes antidopage, l'éducation, la science et l'innovation, la conformité et les enquêtes. Malgré les efforts soutenus déployés dans ces domaines, il reste encore beaucoup à faire. Une chose n'avait pas changé depuis la publication de son manifeste électoral trois ans plus tôt, c'est que le système antidopage était toujours tributaire de ses liens nationaux. Par conséquent, au cours du prochain mandat, l'AMA travaillera plus étroitement avec les dirigeants des régions aux ressources financières insuffisantes et encouragera les partenariats entre les organisations antidopage. L'AMA serait présente partout où son assistance serait nécessaire. Il

poursuivrait également ses rencontres bilatérales avec les autorités publiques et les convaincrat d'investir dans l'avenir de leurs athlètes en mettant en place de solides programmes antidopage. Pour ce faire, des gouvernements responsables et dignes de confiance étaient nécessaires, car la charge de la mise en place d'un programme national solide incombait en premier aux autorités nationales. Bien entendu, des ressources financières étaient nécessaires pour cela, mais beaucoup pouvait être fait même avec un minimum d'implication financière. L'AMA a fourni de nombreuses solutions prêtes à l'emploi. Sur le plan financier, en tant qu'ancien ministre des sports, il ne pouvait pas accepter que, dans certains pays, le financement des activités antidopage de base soit insuffisant alors que, dans le même temps, de nombreux officiels disposaient de ressources pour participer à de grands événements sportifs. En parlant de financement, il s'est rendu compte que davantage de ressources financières seraient nécessaires pour impliquer davantage l'AMA dans de nombreux domaines et, grâce aux décisions stratégiques du Conseil de fondation, le budget a été augmenté de 37,6 millions de dollars américains en 2019 à un peu plus de 50 millions de dollars américains en 2023. En outre, le CIO et certains gouvernements ont versé d'importantes contributions volontaires au cours des trois dernières années. Il était également important que l'AMA ait l'intention de continuer à rechercher activement des partenaires privés et à obtenir des fonds auprès d'institutions internationales et nationales, ainsi que de fonds et de programmes coordonnés par des organisations telles que l'Union européenne. Le processus a été long, mais il pensait qu'il permettrait à l'AMA d'obtenir les fonds nécessaires pour soutenir le sport propre dans les régions les plus reculées du monde. L'AMA était prête à faire cet effort. Il avait des projets particuliers pour les années à venir dans plusieurs domaines d'activité de l'AMA. L'une d'elles consistait à faire respecter le Code. L'année précédente, une nouvelle politique avait été introduite pour l'application par l'AMA du Standard international pour la conformité au Code par les signataires, appelée politique de priorisation. Il a renforcé les obligations de conformité envers un plus grand nombre de signataires et un plus grand nombre de domaines du programme antidopage. Divisant les signataires en niveaux, la politique a créé un cadre clair indiquant quand et pourquoi l'AMA lancerait une procédure de conformité pour les signataires au sein des groupes respectifs. Il s'agissait d'un véritable durcissement de la politique. L'AMA exige actuellement beaucoup plus de la part de ses signataires et exigera encore davantage, car les sportifs méritent de s'entraîner et de participer à des compétitions dans différents pays sur un pied d'égalité, sous réserve du même régime antidopage.

Le deuxième domaine dans lequel il nourrissait de grands espoirs était l'éducation. Il souhaiterait que l'AMA travaille au succès de nombreux programmes, ainsi que de la plateforme ADeL, afin de se concentrer sur des activités plus spécifiques aux régions, telles que l'initiative Global to Local, qui avait été testée en Europe. Il aimerait également travailler de manière intensive sur l'éducation des plus jeunes athlètes et l'information du public sur le fait que le dopage est un problème de santé publique. La science et l'innovation constituaient une autre question. Il y a également vu de nombreuses opportunités de développer les activités de l'AMA dans un avenir proche. Enfin, il a exprimé l'espoir que des activités telles que le projet pilote de l'Union européenne conduiraient à la création d'un réseau professionnel d'enquêteurs antidopage en Europe puis dans le monde, ce qui permettrait de mener des enquêtes encore plus approfondies dans le cadre de partenariats mondiaux. Telles étaient, en résumé, les priorités de sa présidence pour les années à venir. Il était convaincu que, comme lors de son premier mandat, il ne serait pas à court de défis.

Avant de terminer, il a tenu à remercier un groupe important de personnes sans qui son premier mandat à la présidence de l'AMA aurait certainement été beaucoup plus difficile, à savoir les employés de l'AMA. Au cours des trois dernières années, il a eu l'occasion de travailler avec de vrais professionnels, et leurs grandes connaissances, leur expérience et, surtout, leur dur labeur, bien que souvent invisible pour un observateur extérieur, ont été grandement appréciés par les membres du Conseil de fondation et par lui-même. Il a également tenu à remercier M. Niggli, avec qui il a passé d'innombrables heures à discuter au téléphone, sur Teams et, bien entendu, en personne. Ils ont partagé des idées et des solutions et, il faut le dire, ils ont parfois éprouvé des frustrations, mais l'aide et les bons conseils de M. Niggli au cours de ces trois années ont été inestimables. Il espérait que M. Niggli était prêt pour un nouveau mandat ; il était conscient qu'il n'était pas toujours facile de travailler avec lui !

Il a terminé par les mots qu'il avait adressés aux participants de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Katowice, car ils étaient, selon lui, plus pertinents que jamais. Le sport était une belle idée, avait le pouvoir d'unir les gens, quels que soient leurs opinions politiques, leur religion, leur couleur de peau ou leur âge. Cette idée doit être protégée. L'AMA a dû empêcher les gens de le détruire. Si l'AMA l'autorisait, ce serait la fin du sport. Les gens lui tourneraient le dos. Ils ne voudraient pas assister à des compétitions dans lesquelles il est possible de monter plus vite, plus haut et plus fort uniquement en trichant. L'AMA doit donc faire tout son possible pour sauver cette idée. À cette fin, l'AMA devait parfois prendre des décisions difficiles, mais il était convaincu que l'AMA serait en mesure de la renforcer. Il remercie les membres de leur attention, compte tenu de la longueur de son discours, et de leur patience.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie le président. Avant de procéder au vote, y a-t-il eu des questions ou des interventions ?

M. SOBHY s'est exprimé au nom de la région africaine pour exprimer sa reconnaissance pour le travail accompli à cet égard et pour l'engagement des personnes qui ont sacrifié leur temps pour diriger les différents comités. Il a souligné la diversité au sein du groupe, un aspect qui tient beaucoup à cœur à sa région. Il a souhaité bonne chance à tous les présidents, ainsi qu'au comité qui les a aidés dans leurs efforts. La région africaine a souhaité ajouter sa voix pour féliciter le Président et la Vice-Présidente pour leur réélection. En effet, leur premier mandat avait été pour le moins spectaculaire. La COVID, comme elle l'avait fait dans tous les autres secteurs, avait gravement affecté leur premier mandat. Cependant, malgré ce défi sans précédent, ils ont pu réaliser beaucoup de choses en utilisant des méthodes très innovantes et ont montré ce qui pouvait être réalisé avec beaucoup de détermination et d'engagement. La région a soutenu sans réserve leur second mandat et s'est réengagée à les aider et à les soutenir dans leurs efforts.

M. KASAPOGLU déclare qu'en tant que représentant du Conseil de l'Europe et ministre de la Jeunesse et des Sports de Turquie, il souhaite exprimer ses salutations respectueuses à tous. Il a exprimé le plaisir et l'enthousiasme qu'il éprouvait à l'idée de rencontrer la famille du Conseil de fondation de l'AMA à Montréal, où se trouvait le siège de l'AMA. Il a suivi de près tous les développements dans le cadre de la lutte contre le dopage. La Turquie attache une grande importance au dopage et a mis en œuvre une approche de tolérance zéro à l'égard du dopage. Étant donné que la Turquie a été le pays qui a participé le plus efficacement à la campagne de l'AMA, Play True Day a été un indicateur significatif de la mise en œuvre. Il ne fait aucun doute que le rôle de premier plan de l'AMA, qui consiste à se concentrer sur les athlètes et à être visible, et à encourager la mise en œuvre de la coopération internationale était d'une grande importance en termes de lutte contre le dopage. À son avis, l'histoire du président et de la vice-présidente en tant qu'anciens athlètes était très précieuse en termes de tâches qu'ils ont entreprises à cet égard. Ils ont accompli de nombreuses grandes missions au cours de la période de trois ans de leur mandat. La plus importante d'entre elles était la réforme de la gouvernance. Cela avait contribué à donner à l'AMA les moyens d'agir en tant qu'organisation sportive de premier plan et au développement substantiel de l'image et de la visibilité de l'AMA. Il a remercié M. Bańka et Mme Yang, qui avaient achevé leur première mission de trois ans, pour leurs efforts inclusifs et efficaces en faveur d'un sport propre. Le maintien de leur rôle a également constitué un avantage important pour la famille de l'AMA en termes de durabilité et de mise à profit de leur précieuse expérience. Il a estimé que la communication et la coopération étroite entre les parties prenantes se poursuivraient de plus en plus au cours de leurs nouveaux mandats. Il s'est alors réjoui de la confirmation de leurs fonctions de président et de vice-présidente de l'AMA. Il leur a souhaité plein succès dans leur nouveau mandat.

MME KRUPKA déclare qu'elle est très heureuse de pouvoir exprimer sa reconnaissance pour les activités du président et de la vice-présidente de l'AMA. Leur mandat avait coïncidé en partie avec la période très difficile de la pandémie de COVID-19 et de la réforme de la gouvernance de l'AMA. Cette période difficile a permis aux membres de mieux connaître le Président et la Vice-Présidente, ainsi que

leur compétence et leur leadership extraordinaires. Elle les a sincèrement félicités et a exprimé l'espoir qu'ils poursuivraient leur travail fructueux en faveur d'un sport propre.

M. LAPPARTIENT félicite le président et la vice-présidente pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au cours des trois dernières années. Cela n'avait pas été facile, cependant ils avaient été de bons leaders. Plus important encore, ils avaient réussi à rassembler les gens. Les membres ont vu le travail du leader. Ils ont tous évoqué certaines tensions autour de la table. Cependant, le Président et la Vice-Présidente ont réussi à réunir tout le monde, ce qui était important dans la lutte contre le dopage dans le sport. Ils avaient également pu, bien entendu, aborder les questions de gouvernance. Beaucoup de temps et d'argent ont été consacrés à ce sujet. Il espérait que c'était terminé et que l'AMA pourrait se concentrer sur sa principale mission, à savoir la lutte contre le dopage. Il avait fallu aborder des questions relatives à la gouvernance, mais il voulait simplement rappeler que l'AMA cherchait vraiment à se concentrer sur la recherche. Il était très heureux que le Président en ait également parlé dans son discours, car c'était vraiment essentiel. Plus précisément, les FI devaient prélever des échantillons, et le faisaient par l'intermédiaire, par exemple, de l'ITA, qui faisait un excellent travail. Mais ce qui était important par la suite, c'était de s'assurer que le niveau de recherche serait suffisamment élevé pour découvrir différentes substances. C'était vraiment essentiel pour s'assurer que l'argent serait consacré à la collecte d'échantillons et à la mise en place de programmes antidopage IF solides et efficaces, et il était certain que ce serait également l'une des priorités de l'AMA. Peut-être qu'un sujet méritait d'être discuté, celui de s'assurer que tous les laboratoires étaient au même niveau. Il y aura de nombreuses discussions à l'avenir, et il a apprécié le fait que, sous la direction du président et de la vice-présidente (et c'était agréable de les voir travailler si bien ensemble), tout le monde était attaché au même objectif. Il les a félicités pour ce qu'ils étaient et pour ce qu'ils faisaient. Il était très content de constater qu'ils seraient probablement en mesure de continuer à diriger l'AMA au cours des prochaines années.

Le PROFESSEUR ERDENER a remercié le président et la vice-présidente pour le travail acharné qu'ils ont accompli au cours de leur premier mandat, notamment pour assurer un très bon climat dans les activités de l'AMA. Le mouvement sportif a pleinement soutenu leur réélection.

M. BAUM a indiqué que la région des Amériques souhaitait adresser ses sincères félicitations au président et à la vice-présidente pour leur réélection et les remercier pour les nombreuses réunions, discussions et engagements. Il a vraiment apprécié l'opportunité d'avoir cette communication directe depuis la région afin de pouvoir avoir des échanges francs et francs. Il les a remerciés pour ces nombreux échanges et a hâte de continuer à travailler avec le Président et la Vice-Présidente au cours des trois prochaines années.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a demandé au Conseil de fondation de procéder officiellement à la réélection. Il a demandé aux membres s'ils étaient favorables à l'élection de M. Baňka à la présidence de l'AMA pour un nouveau mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2025. Y avait-il quelqu'un contre cette proposition ? Il n'a vu personne. Il n'a constaté aucune abstention. Il a ensuite procédé à l'élection de la vice-présidente, Mme Yang Yang. Les membres étaient-ils favorables à l'élection de Mme Yang pour un nouveau mandat de vice-présidente de l'AMA pour trois ans, à compter du 1er janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2025 ?

MME YANG a avoué qu'elle était très émue après avoir entendu tant de commentaires gentils. Trois ans plus tôt, elle se souvenait encore de sa nervosité à l'idée de rejoindre le Conseil de fondation. Elle a remercié les membres du Conseil de fondation de l'AMA et le président d'honneur. Elle était très heureuse de pouvoir s'adresser à eux en tant que vice-présidente de l'AMA pour un second mandat. Les trois dernières années à ce poste ont été un privilège pour elle et un véritable moment fort de sa vie sportive. Son rôle en tant que vice-présidente de l'AMA était de soutenir M. Baňka et de travailler à ses côtés, et elle a été honorée de le faire. Elle pensait qu'ils se complétaient bien et que son expérience au sein du gouvernement et en tant qu'athlète faisait de lui un excellent président. Elle a parlé du fond du cœur. Elle était très heureuse de le conseiller, notamment lorsqu'il s'agissait de lui

donner un autre point de vue sur les athlètes et également sur le point de vue asiatique. Bien qu'elle ait pris sa retraite du patinage de vitesse d'élite il y a longtemps, elle pensait toujours comme une athlète. Sa priorité absolue était les athlètes et elle le sera toujours. Elle avait essayé d'intégrer cela à tous les aspects de son travail à l'AMA. L'AMA visait essentiellement à faire respecter les principes de fair-play et de respect. Pour les athlètes, cela signifiait que le succès reposait sur la croyance en l'importance du travail acharné. Il n'y avait pas de raccourci vers l'excellence, mais pour que la vérité s'installe et s'épanouisse, il fallait favoriser une culture d'intégrité et d'honnêteté. Ces dernières années, il a été gratifiant de voir la culture de l'AMA évoluer vers une approche centrée sur le sportif, et l'un des principaux éléments de cette évolution a été de faire de l'éducation un pilier clé de la lutte contre le dopage. L'introduction du Code mondial antidopage incluait actuellement une éducation à la prévention du dopage intentionnel. Le premier Standard international sur l'éducation était entré en vigueur le 1er janvier 2021. Cet important document énonçait les exigences que les signataires du Code devaient respecter en matière d'éducation. Comme nous l'avons déjà mentionné, le lancement de la plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage connue sous le nom d'ADeL a marqué une étape importante. Cela a démontré l'engagement concret de l'agence en faveur de l'éducation et son intention de soutenir le développement d'un programme antidopage équilibré dont l'éducation est une fonction essentielle. Bien entendu, l'éducation antidopage ne concernait pas uniquement les athlètes. L'AMA devait surtout informer et équiper l'entourage des athlètes, y compris leurs parents, leurs entraîneurs, leurs médecins, etc. Dans de nombreuses régions du monde, les athlètes, en particulier les plus jeunes, comptaient sur leur entourage pour tout. Ils leur ont fait totalement confiance et ont fait ce qu'ils avaient dit. Cela peut être une bonne ou une mauvaise chose. Lorsque l'AMA a sensibilisé l'entourage et lui a fait comprendre l'importance d'un sport propre et d'une compétition propre, cela s'est répercuté sur les athlètes, même ceux qui étaient très jeunes. Il ne pouvait plus y avoir de cachette derrière les exploits ou les activités des athlètes. Il était très important que le personnel de soutien aux athlètes ressente également la chaleur. L'AMA devait continuer à les responsabiliser davantage. Elle souhaitait qu'un code de conduite plus strict soit mis en place pour l'entourage des athlètes d'élite afin que l'AMA puisse les obliger à respecter les mêmes normes élevées que celles attendues des athlètes. C'est une question qu'elle suivra lors de son prochain mandat en tant que vice-présidente de l'AMA.

En conclusion, elle a tenu à remercier à nouveau les membres d'avoir élu M. Baňka et elle à la tête de l'AMA pour les trois prochaines années. Comme les membres l'avaient appris ce matin-là, beaucoup de travail avait été accompli et il restait encore beaucoup à faire pour garantir la confiance des sportifs dans le système. Comme le faisait l'AMA dans le cadre des réformes de la gouvernance, les sportifs devaient être au cœur de l'organisation et avoir réellement leur mot à dire dans les décisions qui étaient prises. Cela a été un grand plaisir de travailler en étroite collaboration avec le personnel de l'AMA dirigée par M. Niggli au cours des trois dernières années. Elle était convaincue qu'ensemble, ils surmonteraient les défis auxquels ils étaient confrontés.

Le PROFESSEUR ERDENER est intervenu au nom du Mouvement olympique pour féliciter le président Witold Baňka et la vice-présidente Yang Yang pour leur réélection. Malgré les défis liés à la pandémie de COVID-19, qui avait affecté la majeure partie de leur premier mandat, le président et la vice-présidente ont fait valoir l'importance d'un sport propre et ont guidé la communauté antidopage à travers les terrains inexplorés de la pandémie. Tous deux anciens athlètes d'élite, le président Baňka et la vice-présidente Yang Yang ont également tracé la voie à suivre pour que l'AMA soit davantage axée sur les athlètes. Le Mouvement olympique a également profité de l'occasion pour féliciter le président Baňka d'avoir dirigé l'AMA dans le cadre de réformes de gouvernance majeures et nécessaires. Protéger des règles du jeu équitables n'a pas été une tâche facile, mais le Mouvement olympique était convaincu que, sous la direction du président Baňka, l'AMA était entre de bonnes mains pour mener la lutte contre le dopage et protéger les athlètes intègres. Alors que leur nouveau mandat était sur le point de commencer, le président Baňka et la vice-présidente Yang Yang avaient une tâche importante à accomplir : assurer la consolidation des réformes de la gouvernance. L'éducation et la recherche innovante de pointe figuraient également parmi les priorités qu'ils devraient aborder, afin de garantir que ceux qui ont facilité et permis le dopage soient tenus responsables. Les dirigeants de l'AMA peuvent continuer à compter sur le soutien total du Mouvement olympique dans les efforts

communs visant à protéger le sport propre.

MME WELLS s'est exprimée au nom des autorités publiques pour féliciter le président et la vice-présidente récemment réélus et a vraiment hâte de poursuivre une relation de travail aussi productive. Les autorités publiques leur ont été très reconnaissants à tous les deux.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leur décision de le réélire ainsi que l'honorable vice-présidente Yang Yang. C'était un grand honneur pour lui de travailler avec les membres et il attendait avec impatience leur future collaboration. Toutes les réalisations ont donc été obtenues grâce à une bonne collaboration avec les membres, qu'il a remerciés. Il y avait de nombreux défis à relever. Ce serait donc formidable de travailler avec les membres et de poursuivre leur collaboration.

D É C I S I O N

Les seconds mandats du président et de la vice-présidente de l'AMA ont été confirmés.

- **4.2 Mise en œuvre des réformes de gouvernance**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a indiqué qu'il avait déjà abordé la question lors de son introduction et qu'il se contenterait de donner quelques détails supplémentaires aux membres. Tout d'abord, comme mentionné, le Conseil des sportifs était en bonne voie. Les groupes 1 et 2 avaient été finalisés. Parmi les groupes 1 et 2, un membre avait été identifié (ou élu pour le groupe 2) pour faire partie d'un comité de nomination qui sélectionnait actuellement les athlètes du groupe 3. Il y avait eu beaucoup d'intérêt, ce qui était une très bonne chose. Il y avait 54 candidats pour sept sièges. Le groupe de nomination avait effectué une sélection initiale et était en train d'interviewer 21 des 54 candidats du troisième groupe. De toute évidence, ils examineraient la diversité de genre et la diversité géographique, ainsi que les compétences requises au sein du comité. Tout cela n'était qu'un travail en cours et il était convaincu que d'ici la fin de l'année, le Conseil des sportifs serait complètement achevé. Une fois cela fait, le Conseil des sportifs devrait élire le président ainsi que les deux membres du Conseil des sportifs qui siègeraient au Conseil de fondation de l'AMA. Cela serait connu dans les premiers mois de l'année suivante.

Parallèlement, un processus avait été engagé pour élire le Groupe consultatif d'experts sur les ONAD. L'élection avait eu lieu au début du mois. Au total, 10 membres avaient été élus, deux par région : pour l'Afrique, l'ONAD d'Égypte et l'ONAD d'Afrique du Sud ; pour les Amériques, l'ONAD du Panama et l'ONAD d'Argentine ; pour l'Asie, l'ONAD de Corée et l'ONAD du Japon ; pour l'Europe, l'ONAD d'Autriche et l'ONAD de Norvège ; et pour l'Océanie, l'ONAD des Fidji et l'ONAD de Nouvelle-Zélande. Ces 10 membres devraient élire les membres qui représenteront les ONAD au Conseil de fondation de l'AMA. Ils se réuniraient tous et seraient nommés au Conseil de fondation lorsque tous les sportifs et les ONAD seraient connus, après quoi il sera possible de connaître la composition complète du Conseil.

La discussion sur le troisième membre indépendant du Comité exécutif était en cours entre les autorités publiques, le mouvement sportif et le Comité des nominations. Encore une fois, il restait un peu de temps, car la nomination aurait lieu au même moment, lorsque l'AMA connaîtrait le nom du président du Conseil des sportifs. Cela se produirait dans la première partie de l'année suivante.

La direction travaille actuellement à la révision des statuts afin d'intégrer toutes les modifications apportées aux statuts et aux règlements. Il a fallu travailler sur les deux en parallèle. Il y aurait également une discussion informelle avec les autorités suisses pour s'assurer qu'elles étaient à l'aise avec les modifications proposées afin que, lorsqu'il s'adresserait aux membres pour l'approbation des statuts, il ne soit pas nécessaire de modifier le libellé car les autorités suisses n'étaient pas satisfaites. L'intention était de fournir un projet aux membres du Conseil de fondation plus tard dans l'année ou au début de l'année suivante et de leur donner suffisamment de temps pour l'étudier et faire part de leurs

remarques et commentaires avant que les choses ne soient finalisées et envoyées pour approbation plus officielle. Tout cela était en cours et fonctionnait bien et il tiendrait les membres informés à ce sujet.

MME WELLS s'est exprimée au nom des autorités publiques. Le groupe One Voice a discuté de la manière de structurer le Comité exécutif et le Conseil de fondation pour la prochaine étape. L'objectif était de promouvoir davantage une discussion continue et approfondie, en particulier sur les points importants et les sujets qui se profilaient à l'horizon, afin de contribuer de manière substantielle à l'intégrité du sport. Elle pense que les Amériques, en particulier, pourraient souhaiter exprimer leur point de vue à ce sujet.

M. BAUM déclare que, dans le cadre de la réforme de la gouvernance, il a vraiment apprécié et compris que l'AMA avait travaillé à la révision des ordres du jour des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'année suivante, étant entendu, comme déjà indiqué, que les ordres du jour seraient séparés de ceux du Conseil de fondation et du Comité exécutif. Les deux organes auraient des objectifs différents. Il s'agissait d'un changement que les gouvernements avaient fermement soutenu, et ils l'ont apprécié. Alors que l'AMA étudiait les ordres du jour des réunions et leur présentation l'année suivante, les gouvernements ont recommandé de trouver collectivement un moyen d'organiser des discussions et un dialogue plus ouvert entre les membres autour de la table lors des réunions. Bien entendu, ils ont compris qu'il y avait beaucoup de choses à couvrir et que le temps était limité. Néanmoins, un certain temps devrait être réservé à au moins un sujet pour permettre un dialogue ouvert et une analyse plus approfondie d'une question ou d'un défi clé. Les gouvernements seraient heureux de proposer certains sujets et étaient également intéressés par toutes les idées de discussion émanant du mouvement sportif, des membres indépendants et de la direction et du personnel de l'AMA. Cette discussion ouverte permettrait à davantage de voix de se faire entendre à chaque réunion sur certains défis à venir. Après tout, il y avait beaucoup de talent et d'expérience à la table, et les membres avaient beaucoup à apprendre les uns des autres. Les gouvernements ont également reconnu l'ampleur du travail consacré à l'élaboration des dossiers destinés aux réunions, mais ont demandé que des efforts soient faits, en particulier dans les résumés de chaque rapport, pour définir très brièvement les principaux défis dans chaque domaine. Les membres souhaitaient en savoir plus sur les nombreuses réalisations et activités réalisées, et il était approprié que les rapports traitent de ces sujets. Franchement, en les lisant, je trouve impressionnant ce que le personnel et les comités de l'AMA accomplissent ensemble chaque année. Cependant, outre les réalisations, les membres souhaitaient également entendre parler franchement et directement dans les rapports écrits des obstacles et des défis liés aux efforts antidopage qu'ils devraient tous relever ensemble dans les mois et les années à venir.

M. DE VOS reconnaît que le processus de réforme de la gouvernance a été long et approfondi, et qu'il a parfois été difficile. Cependant, au final, il était bon de voir que tout était sur le point d'aboutir et que les réformes de la gouvernance étaient dans une phase de mise en œuvre. Il attendait également avec impatience de recevoir le projet de statuts car, comme on le disait parfois, le diable se cachait dans les détails. Il était convaincu que, compte tenu de la bonne ambiance entre les autorités publiques et le mouvement sportif, cela ne devrait pas poser de réel problème.

En ce qui concerne le Conseil des sportifs, tout d'abord, il était bon de constater que, pour le deuxième groupe, il y avait eu autant de candidats et que les élections s'étaient déroulées de manière très démocratique. En ce qui concerne le troisième groupe, il a souligné que l'objectif du groupe trois était de combler certaines lacunes. Non seulement les lacunes en matière de représentation des femmes ou des régions devraient être comblées, mais il pense que l'expertise devrait également être prise en compte. Il serait bon d'avoir au sein du conseil des représentants des sportifs bien informés sur des questions spécifiques liées au dopage, qu'il s'agisse de médecins ou de pharmacologues, ou de personnes ayant une expertise similaire. Il est entièrement d'accord avec le commentaire du membre américain concernant le dialogue. Il était vraiment important d'avoir un très bon dialogue permanent entre les autorités publiques et le mouvement sportif, mais aussi d'impliquer la direction. Il a réitéré la proposition d'organiser des réunions informelles, y compris des réunions préparatoires pour

les réunions formelles.

Il était important de finaliser les réformes de la gouvernance dès que possible afin que, comme l'a indiqué son collègue M. L'appartient, les membres puissent revenir à leurs activités principales. L'activité principale était la lutte contre le dopage. Il s'est également félicité du commentaire du Président concernant la communication, l'unification et la garantie d'une communication positive. L'AMA ne doit pas être considérée comme l'ennemi. Il doit être considéré comme un ami, un soutien aux sportifs, un soutien au sport. C'est pourquoi la proposition du président de mettre l'accent sur la communication afin de faire passer le message selon lequel l'AMA est là pour servir le sport et non pour servir l'organisation était une très bonne proposition.

M. KASAPOGLU fait remarquer que l'un des sujets les plus importants concerne les réformes de la gouvernance. À ce stade, l'AMA communiquait de la meilleure façon possible avec la communauté antidopage. Grâce à cela, le mouvement sportif et les autorités publiques du monde entier ont pu suivre de près chaque évolution de la lutte contre le dopage ainsi que les réformes de la gouvernance. Ils ont salué tous les efforts déployés par l'AMA, qui a mis en œuvre les réformes de gouvernance de manière transparente. Il ne fait aucun doute que les sportifs et les ONAD sont les acteurs les plus importants des politiques antidopage de l'AMA. C'est pourquoi la réforme de la gouvernance la plus importante a peut-être été d'accroître la représentation des sportifs et des ONAD au sein de la direction de l'AMA. Dans cette direction, le comité des sportifs, qui était composé de 12 membres, était en train de se transformer en un conseil des sportifs, qui compterait 20 membres, sur la base des décisions prises, comme les membres le savaient, lors de la réunion précédente. De même, le Groupe consultatif d'experts sur les ONAD, qui comptait 10 membres et comprenait deux représentants des ONAD pour tous les continents, était en cours de constitution. Il a félicité les représentants sélectionnés parmi les sportifs et les ONAD qui renforceraient la vision de l'AMA. Les deux structures revêtaient une grande importance pour l'avenir de l'AMA. Ils joueraient un rôle important pour renforcer la lutte contre le dopage et lui donner plus de sens. Étant donné que deux membres de chacune des structures ont été affectés au Conseil de fondation, il était convaincu que l'AMA réaliserait une réforme de gouvernance très importante. Il attendait avec impatience l'achèvement de toutes les réformes de gouvernance concernant les ONAD et les sportifs.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL donne une réponse générale aux commentaires. La proposition de disposer de temps pour discuter de sujets spécifiques a été prise en compte. Il pourrait y avoir une discussion sur le meilleur format pour ce faire, que ce soit dans le cadre de l'ordre du jour de la réunion ou tel que proposé par le mouvement sportif lors de discussions préalables à la réunion. Il n'y avait certainement aucune objection à cela. Il a pris note de ce point. En ce qui concerne les ordres du jour du Comité exécutif et du Conseil de fondation, juste pour gérer les attentes, il répétera ce qu'il avait déclaré la veille lors de la réunion du Comité exécutif, à savoir qu'une tentative serait bien entendu faite pour minimiser les chevauchements. Cependant, le Conseil de fondation restait l'organe suprême de l'organisation et ne se réunirait qu'une fois par an et aurait besoin d'être informé de l'activité de l'organisation. Ainsi, tout en essayant de minimiser les chevauchements, il serait important que le Conseil de fondation soit informé de certains points qui recouperaient certains des travaux effectués par le Comité exécutif. Cela était inévitable dans la structure actuelle, mais il verrait comment cela se passerait. Ce ne serait qu'une fois par an, car il n'y aurait qu'une seule réunion du Conseil de fondation par an.

DÉCISION

Il est pris note de la mise en œuvre des réformes de la gouvernance

- **4.3 Membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation**

4.3.1 Composition du Comité Exécutif 2023

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a informé les membres que le Conseil de fondation devait élire les membres du Comité exécutif qui étaient nouveaux ou dont le mandat devait être renouvelé. Ils avaient reçu un document contenant les noms disponibles ce jour-là. La liste n'était pas encore complète car il

manquait quelques noms. Lorsque ces noms seraient reçus, ils seraient envoyés aux membres pour un vote circulaire. À ce moment-là, il a dû demander officiellement au Conseil de fondation de voter pour la liste des personnes qui comprenait les deux représentants indépendants, un nouveau membre du Japon et le renouvellement du représentant de l'ACNO devant siéger au Comité exécutif. Il s'agissait d'une décision officielle qui devait être prise.

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires ou des questions à formuler. Comme ce point devait faire l'objet d'une décision, il leur a demandé s'ils étaient d'accord pour nommer les membres du Comité exécutif pour 2023, comme indiqué dans les documents qui leur ont été fournis le 16 novembre. En étaient-ils satisfaits ? Les membres manquants seraient nommés par vote circulaire.

DÉCISION

La composition proposée du Comité exécutif pour 2023 est approuvée.

4.3.2 Composition du Conseil de fondation 2023

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a noté que le Conseil de fondation devait approuver sa propre composition pour des raisons formelles avec les autorités suisses. Les membres avaient reçu la liste de la composition actuelle du Conseil de fondation avec les termes de chacun des mandats. Certains membres étaient nouveaux, certains mandats étaient en cours de renouvellement et les noms de certains membres n'étaient pas encore connus. Il a demandé aux membres d'approuver la liste qu'ils avaient devant eux. Une fois que l'AMA aura obtenu les noms des membres manquants, la décision fera l'objet d'un vote circulaire. Il serait important de disposer de la composition complète le plus tôt possible afin de pouvoir l'envoyer aux autorités suisses.

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires ou des questions à formuler. Pour mémoire, ont-ils accepté de reconnaître officiellement la composition du Conseil de fondation de l'AMA au 1er janvier 2023, telle qu'indiquée dans le document qui leur a été fourni le 16 novembre ? Encore une fois, en ce qui concerne le Comité exécutif, les membres manquants du Conseil de fondation seraient approuvés par vote circulaire.

DÉCISION

La composition proposée du Conseil de fondation pour 2023 est approuvée.

- 4.4 Composition des comités permanents 2023

4.4.1 Composition du Comité de révision de la conformité 2023

LE PRÉSIDENT estime que le directeur général a déjà présenté les deux points de l'ordre du jour dans le rapport de son directeur général.

DÉCISION

La composition proposée du Comité de révision de la conformité pour 2023 est approuvée.

- 4.5 Code d'éthique/Comité d'éthique indépendant

LE PRÉSIDENT a eu le grand plaisir d'accueillir la présidente du comité d'éthique indépendant, la professeure Mette Hartlev, qui était présente à la réunion en personne. Elle présenterait un rapport sur les activités du nouveau comité d'éthique indépendant depuis l'approbation de sa composition en mai 2020.

La PROFESSEURE HARTLEV a exprimé sa joie d'assister à cette réunion. Elle s'est félicitée de l'occasion qui lui a été donnée de faire brièvement le point sur les activités du Comité d'éthique indépendant. Elle avait préparé quelques diapositives sur lesquelles les membres pourraient voir les

neuf membres du Comité d'éthique indépendant. Au nom de tous ces membres, elle a tenu à remercier le Conseil de fondation pour leur nomination et pour leur avoir confié la tâche de faire connaître et respecter le Code d'éthique. Elle a également tenu à exprimer sa gratitude au comité des nominations, qui a fait un travail remarquable en démontrant que le Conseil de fondation représentait une variété de compétences essentielles, la diversité culturelle et un engagement clair en faveur de la promotion de l'éthique et de l'intégrité dans le sport. Le comité d'éthique indépendant avait été nommé lors de la réunion du Conseil de fondation en mai, six mois seulement auparavant. Comme les membres pouvaient le constater dans le rapport écrit, qu'ils avaient dans leurs dossiers, le Comité d'éthique indépendant était déterminé à commencer le plus rapidement possible. Il avait déjà organisé quatre réunions virtuelles et une réunion en personne d'une journée à Copenhague. Dès la première réunion, le comité avait dû prendre des décisions concernant la nomination de deux membres en tant que scrutateurs des élections pour les procédures électorales du Conseil des sportifs de l'AMA et du Groupe consultatif d'experts sur les ONAD de l'AMA. Le comité était très reconnaissant que deux membres, Phil Hutchinson et Ana Tuiketēi, se soient portés volontaires pour assumer ces rôles importants dans un délai très court.

Le Code d'éthique et le comité étant nouveaux, il avait également fallu passer un certain temps à clarifier la portée du Code et à se faire une idée plus précise du type de plaintes que le comité recevrait et de leur nombre. Jusqu'à présent, le comité n'avait reçu aucune plainte, mais avait essayé de déterminer le type de plaintes qu'il pourrait recevoir et leur nombre. Pour ce faire, les membres ont examiné le Code à la loupe mais ont également effectué une analyse complète des organes d'éthique d'autres organisations afin d'acquérir des connaissances sur leur expérience et identifier les limites et les chevauchements potentiels. Il s'agissait d'un exercice important visant à définir clairement le profil du Ethics Officer, qui jouait un rôle central selon le Code d'éthique en recevant et en enquêtant sur les plaintes et en formulant des recommandations à l'intention du Comité d'éthique indépendant. Une partie importante du travail des membres, tant pendant les réunions qu'en dehors des réunions, avait été consacrée au recrutement d'un Ethics Officer, qui devait être en place pour que le comité puisse être pleinement opérationnel. Le comité avait commencé par établir un profil pour le Ethics Officer, puis était passé au processus de recrutement proprement dit, en collaborant étroitement avec le Comité des nominations et en tirant parti de son expérience lors des processus de recrutement précédents. Le Comité d'éthique indépendant a été très reconnaissant pour la collaboration très efficace établie entre les deux organes. Elle avait publié l'appel à candidatures fin août, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 23 septembre, et avait reçu 21 candidatures, soit un bon nombre, suffisant pour constituer un pool de sélection, mais pas trop pour être examiné. L'un des candidats avait été déclaré inéligible parce qu'il ne répondait pas aux critères d'indépendance et une liste restreinte de huit candidats avait été établie. La première série d'entretiens venait de se terminer avec les candidats et, heureusement, il s'agissait d'un bon groupe de candidats très qualifiés. La prochaine série d'entretiens aura lieu dans les semaines à venir, avant la fin du mois de novembre. Elle était convaincue que le recrutement du responsable aurait lieu avant la fin de l'année 2022, ce qui était important car, sans Ethics Officer, le comité ne pourrait pas être pleinement opérationnel.

Outre le recrutement du Ethics Officer, le comité avait d'autres priorités clés à son ordre du jour. L'un d'entre eux concernait les communications et l'éducation, y compris la mise en place d'une plateforme distincte de signalement. Il dispose actuellement d'un site web régulier, mais il a dû le développer davantage pour mieux faire connaître le Code d'éthique ainsi que la portée du Code et ce qui était couvert et ce qui ne l'était pas. Ensuite, bien sûr, il fallait qu'il y ait une véritable plateforme de signalisation pour recevoir les plaintes. Cela avait été l'une des principales priorités. Les relations avec les parties prenantes étaient une autre priorité essentielle. Des réunions supplémentaires ont eu lieu avec les principales parties prenantes de l'AMA. Les membres du comité ont rencontré le Service du renseignement et des enquêtes de l'AMA et le Service des ressources humaines, qui ont tous deux traité des plaintes qui pourraient être similaires à celles que recevrait le Comité d'éthique indépendant. La semaine suivante, le Conseil d'éthique indépendant tiendra une réunion avec le département Éducation. L'objectif de ces réunions était de tirer les leçons de leur expérience et de mieux comprendre le rôle que pourrait jouer le comité d'éthique indépendant et de garantir une connaissance

suffisante du Code d'éthique et des ressources et compétences suffisantes pour traiter les plaintes. Enfin, le comité s'est également penché sur les questions juridiques liées à l'interprétation du Code d'éthique ainsi que sur d'autres questions, notamment juridiques. Toutes les réglementations légales et éthiques soulevaient toujours des problèmes d'interprétation, mais il était bon d'être proactif et d'essayer d'identifier certaines incertitudes et de les clarifier à l'avance afin d'être prêt à recevoir des plaintes. Plus concrètement, trois sous-comités ont été créés pour travailler dans des structures plus restreintes sur ces questions, et les membres se sont mis d'accord sur certains plans d'action pour les travaux futurs dans chacun de ces domaines.

Aucune de ces activités n'aurait été possible sans le soutien extrêmement professionnel et dévoué des membres du personnel de l'AMA. Ils ont fourni une assistance administrative et analytique absolument remarquable et ont partagé des informations contextuelles importantes concernant l'histoire et l'interprétation du Code. Elle a adressé des remerciements très chaleureux et particuliers à Mme Rangeon, Mme Withers et à leurs collègues.

Pour conclure cette brève mise à jour, la mise en œuvre du Code d'éthique a été un voyage très intense et intéressant. Le Code était, en lui-même, très innovant. Elle n'avait jamais vu de Code d'éthique d'un tel contenu et d'une telle portée. Il s'agissait d'un élément très important de la réforme de la gouvernance de l'AMA et des efforts visant à renforcer l'éthique et l'intégrité dans le sport. Elle pouvait simplement dire que les membres du Comité d'éthique indépendant étaient impatients de poursuivre leurs travaux, de sensibiliser les parties concernées à l'existence du Code et de veiller au respect du Code.

LE PRÉSIDENT remercie vivement la professeure Hartlev pour son rapport très complet sur les activités du Comité d'éthique indépendant.

M. BERGE remercie la professeure Hartlev pour les travaux importants et impressionnants réalisés à ce jour. Au nom de l'Europe, il a souhaité féliciter le Comité d'éthique indépendant et tous ses membres pour le travail accompli au cours de l'année écoulée. Il était crucial pour tous les membres et pour l'AMA en tant qu'organisation de garantir le respect des principes fondamentaux tels que l'impartialité, l'intégrité et le respect de la dignité humaine dans toutes les actions. Dans ce contexte, le Ethics Officer recruté jouerait un rôle important dans le renforcement des processus éthiques. Le Conseil de l'Europe était prêt à apporter son soutien et son assistance compte tenu de sa longue expérience dans ce domaine.

M. BAUM s'est dit satisfait des progrès réalisés par l'AMA en matière d'éthique au cours des deux dernières années. Il a également félicité la professeure Hartlev et les membres du Comité d'éthique indépendant pour leur travail assidu afin de donner vie à ce que l'AMA avait planifié et d'avoir progressé si rapidement et efficacement. Il voulait faire valoir un point. Il a compris qu'il était important pour le Comité d'éthique indépendant de continuer à éduquer toutes les parties prenantes en matière d'éthique, et qu'il était également important pour elles de rester au courant de toutes les priorités de l'AMA. Il a demandé à la direction de l'AMA d'envisager un montant approprié de fonds de voyage pour les membres du Comité d'éthique indépendant afin de leur permettre de participer à un Symposium ou à d'autres activités afin de remplir leurs fonctions de communication aux parties prenantes sur les priorités éthiques au fur et à mesure qu'elles se concrétisent, et de se tenir au courant des priorités de l'AMA. Il a demandé que cela soit pris en compte au moment opportun. Une fois de plus, il a félicité tous les membres du Comité d'éthique indépendant pour leur excellent travail au cours des derniers mois.

La PROFESSEURE HARTLEV a accueilli avec satisfaction tous les commentaires. Elle ne pouvait que dire qu'elle était très impatiente de travailler avec le Conseil de l'Europe. Il était clair que le Comité d'éthique indépendant pouvait également tirer des enseignements de son expérience, et les droits de l'homme, comme chacun le savait, étaient une question étroitement liée à l'éthique. Il y avait beaucoup à apprendre de cette collaboration, notamment en ce qui concerne la partie importante du travail du comité qui, selon elle, consisterait (surtout au début, mais probablement aussi de façon continue) à

soutenir ou à sensibiliser à l'existence du Code, à son contenu et à son importance. Lors de leur réunion en présentiel à Copenhague, les membres du Code d'éthique avaient clairement ressenti qu'ils avaient accompli beaucoup plus en étant ensemble, mais qu'ils souhaitaient également faire tout ce qui était en leur pouvoir pour participer aux différents événements auxquels la communauté sportive se réunissait et faire tout ce qui était en leur pouvoir pour sensibiliser davantage, répondre aux questions et discuter avec la communauté sportive. Elle remercie vivement les membres pour leurs commentaires encourageants.

D É C I S I O N

La mise à jour du Code d'éthique et du Comité d'éthique indépendant est prise en compte.

4.5.1 Rémunération — Membres du comité d'éthique indépendant

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a informé les membres que le nouveau comité d'éthique indépendant faisait du bon travail et qu'il était prévu dans le Code d'éthique lui-même que l'organe devait fixer les honoraires des membres et du président. La direction avait donc élaboré une proposition qui, selon elle, était conforme à la pratique en la matière, et elle avait besoin que les membres du Conseil de fondation l'approuvent officiellement à titre d'honoraires pour le travail.

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires ou des questions à formuler. Il n'a vu aucune demande de parole. Pour mémoire, les membres ont-ils accepté d'approuver le modèle de rémunération à appliquer au Comité d'éthique indépendant ?

D É C I S I O N

Le modèle de rémunération proposé pour le comité d'éthique indépendant a été approuvé.

4.5.2 Mandat des membres du Conseil d'éthique indépendant arrivant à échéance en mai 2023

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a rappelé que, lorsque le Comité d'éthique indépendant a été établi en mai, afin de procéder à une reconduction échelonnée des membres, certains d'entre eux avaient été nommés pour un an, certains pour deux ans, d'autres pour trois, ce qui signifie qu'il y avait déjà deux membres dont le mandat prendrait fin en mai de l'année suivante, soit un an après leur nomination. Les deux membres avaient fait part de leur volonté de continuer. Ils ont été soutenus par le Comité Exécutif et le Comité des Nominations. Comme discuté la veille au sein du Comité exécutif, la proposition était que, si quelqu'un avait des préoccupations concernant la reconduction de son mandat, il devait en informer la direction avant le 15 décembre. Si la direction ne recevait aucune préoccupation à cette date, elle supposerait que les membres seraient heureux de reconduire les membres du Comité d'éthique indépendant dans leurs fonctions en mai et qu'elle ne commencerait donc pas à rechercher de nouveaux membres. C'était important en termes d'efficacité et de coûts. Après avoir informé les membres de la procédure, il leur a demandé de faire part de leurs objections avant le 15 décembre.

LE PRÉSIDENT a indiqué que toute objection concernant la reconduction des deux membres du Comité d'éthique indépendant pour un nouveau mandat de trois ans, du 19 mai 2023 au 18 mai 2025, devrait être envoyée à la direction de l'AMA avant le 15 décembre 2022. En l'absence d'objection, M. Hutchinson et Mme Tuiketeki seraient automatiquement approuvés pour un nouveau mandat de trois ans à compter du 19 mai 2023. Les membres sont-ils d'accord avec la proposition ?

D É C I S I O N

Le processus de renouvellement du mandat proposé par le Comité d'éthique indépendant est approuvé.

5. Finance

- 5.1 Contributions du gouvernement et du CIO

M. NG se déclare heureux d'annoncer qu'au 16 novembre, l'AMA avait reçu des autorités publiques 97,2 % des contributions, contre 90,8 % l'année précédente. Au total, environ 610 000 dollars américains n'avaient pas encore été reçus, principalement d'Asie et des Amériques. En Europe, les paiements étaient dus de la Grèce (103 000 dollars américains) et de la Serbie (33 000 dollars américains) ; dans les Amériques, 224 000 dollars américains étaient dus du Pérou, de Cuba et du Venezuela ; en Asie, 345 000 dollars américains étaient dus, principalement de Bahreïn (114 000 dollars américains), du Liban (39 000 dollars américains) et du Pakistan (42 000 dollars américains). L'AMA attendait toujours 50 000 dollars américains de contributions de la part de l'Afrique. L'Océanie y avait contribué à 100 %. Il était heureux d'annoncer que les gouvernements de l'Australie et du Japon avaient versé des contributions supplémentaires de 212 000 dollars américains et que l'Inde avait apporté une contribution de 63 000 dollars américains. La dernière mise à jour incluait des contributions de la ville de Lausanne et du canton de Vaud. L'AMA les a remerciés pour leur générosité. En termes de financement spécial, l'Arabie saoudite avait versé 500 000 dollars américains pour la recherche. L'UE avait également approuvé une subvention pouvant atteindre 1,4 million d'euros pour un projet pilote de deux ans visant à renforcer les capacités d'investigation. L'AMA avait reçu jusqu'à présent un million d'euros. Cela a mis fin à son rapport.

DÉCISION

Il est pris note des contributions du gouvernement et du CIO.

- 5.2 Comptes trimestriels 2022 (troisième trimestre)

MME CHUNG a passé en revue les comptes trimestriels. Le revenu total s'élevait à 44,1 millions de dollars américains, soit 91 % des recettes budgétisées révisées. Les dépenses de fonctionnement totales avaient atteint 63 % ou 28,7 millions de dollars américains du budget. D'après les chiffres publiés, les dépenses des neuf premiers mois avaient été inférieures aux prévisions budgétaires, l'AMA ayant toujours agi de manière responsable sur le plan financier, certains événements ayant eu lieu en présentiel et en mode hybride. Tout récemment, la réunion du Comité exécutif de septembre et la Conférence mondiale sur l'éducation se sont déroulées avec succès à Sydney. Bien entendu, d'autres dépenses seraient engagées au cours du dernier trimestre de l'année. Ces réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, qui se tiendraient en personne, ainsi que d'autres réunions, dépenses et projets vers la fin de l'année, augmenteraient les dépenses totales et devraient se situer dans les limites du budget et, bien entendu, l'excédent serait modifié en conséquence. L'amortissement s'est élevé à 2,3 millions de dollars, soit 76 % du budget. Dans l'ensemble, les dépenses d'investissement se sont élevées à 2,3 millions de dollars, mais elles étaient principalement dues au calendrier. Un petit mot sur l'investissement : la valeur de marché totale des investissements à la fin du mois de septembre était de 19,5 millions de dollars, partagé entre UBS et Lombard avec 95 % du portefeuille en obligations. En raison des fluctuations du marché, la valeur du portefeuille avait diminué en raison de pertes non matérialisées. Les membres doivent tenir compte du fait que la valeur réelle ne changera pas avant son échéance. L'AMA a continué d'investir dans des investissements sûrs conformément à sa politique d'absence de risque et sur la base des recommandations des banques. Il s'agissait de la mise à jour des comptes trimestriels.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels de 2022.

- 5.3 Projet de budget 2023

MME CHUNG indique qu'en mai 2022, le Conseil de fondation avait approuvé des augmentations annuelles des cotisations de 8% pour 2023, de 6% pour 2024 et de 6% supplémentaires pour 2025. L'AMA était très reconnaissante de cette augmentation. Comme chaque année, et plus encore cette

année-là, le budget détaillé a été préparé à la suite d'un processus budgétaire rigoureux et très rigoureux. Elle a présenté aux membres quelques-uns des faits saillants. Les recettes totales du budget 2023 provenant de toutes les sources de financement se sont élevées à 50,2 millions USD ; dont le CIO et les autorités publiques ont représenté 47,2 millions de dollars américains, soit une augmentation de 8% par rapport à 2022. Montréal International représentait 2,44 millions de dollars, le reste provenant de contributions supplémentaires des pouvoirs publics et d'autres revenus. Comme l'augmentation de 8 % des contributions visait principalement à assurer 4,5 millions de dollars en recherche, la plupart des autres départements ont dû revoir à la baisse leurs prévisions budgétaires. Bien sûr, il y a eu une augmentation du budget alloué au développement et à la sécurité d'ADAMS et, inévitablement, les nouvelles réformes de gouvernance ont également nécessité une augmentation en raison de l'évolution du nombre de membres différents. Comme il était supposé que les activités reprendraient pleinement à partir de 2023, le total des dépenses de fonctionnement avait été budgétisé à 47,8 millions de dollars, générant donc un excédent d'exploitation de 1,4 million de dollars. Le résultat net, y compris les éléments hors trésorerie tels que l'amortissement et les intérêts de location, a porté le montant à 2,6 millions de dollars d'excédent des dépenses sur les revenus. Pour 2023, comme il y avait eu une demande de stabilisation de l'organisation, en ce qui concerne les effectifs, le chiffre resterait le même que dans le budget révisé pour 2022. En termes d'impacts sur les flux de trésorerie, 1,49 million de dollars, soit près de 1,5 million de dollars, de liquidités générées par les activités opérationnelles moins tous les investissements en dépenses d'investissement, soit environ 3 millions, soit un flux de trésorerie net négatif de 1,5 million de dollars. Cependant, en raison de l'augmentation de la recherche, l'AMA utiliserait environ 980 000 dollars provenant du fonds non alloué, soit 4,5 % de son total, tout en maintenant la limite d'épuisement des liquidités approuvée par le Comité Finance et administration. Les indicateurs de performance clés que le directeur général avait mentionnés plus haut dans la section 3.1 seraient en place pour suivre l'efficacité et l'efficience des programmes. Enfin et surtout, la semaine précédente, certains signes encourageants étaient apparus en ce qui concerne l'inflation ; il semblerait que le pic ait été dépassé. C'est ce qu'elle espérait. Cependant, il restait élevé et il ne faisait aucun doute qu'il resterait préoccupant. On ne savait toujours pas où cela se passerait l'année suivante. Il était probable que l'augmentation de 8 % des contributions serait affectée si l'inflation restait élevée. Tels étaient les points forts du budget 2023.

M. KEJVAL déclare que le mouvement sportif soutient l'adoption du budget pour 2023.

M. BERGE prend note, au nom de l'Europe, de l'ambitieux budget présenté, qui témoigne de l'engagement et du soutien mondial en faveur du renforcement de l'AMA et de la lutte contre le dopage. Le budget présenté était parfaitement conforme aux besoins, notamment pour augmenter substantiellement les fonds alloués à la recherche. La recherche scientifique était essentielle pour que la lutte contre le dopage soit plus efficace et plus pertinente. En conséquence, elle a approuvé le budget 2023 présenté et s'est également félicitée de la pratique continue de l'examiner et de l'approuver chaque année.

LE PRÉSIDENT remercie vivement les membres pour leurs commentaires concernant le budget. Pour mémoire, les membres étaient-ils contents d'approuver le budget 2023 ? Il les a remerciés.

D É C I S I O N

Le projet de budget proposé pour 2023 est approuvé.

- **5.4 Mandat du nouveau comité d'audit et des risques**

LE PRÉSIDENT note que ce point est soumis à décision, mais que le directeur général l'a déjà présenté dans son rapport. À moins qu'il n'y ait des commentaires ou des questions, il suggère de passer au point suivant de l'ordre du jour.

D É C I S I O N

Le mandat du comité d'audit et des risques a été approuvé.

- 5.5 Rapport du Groupe de travail sur les gains d'efficacité

M. NG indique que, suite à la demande faite par le Conseil de fondation en mai pour examiner l'efficacité opérationnelle de l'AMA, un groupe de travail de quatre membres a été formé, dont deux membres du mouvement sportif et deux membres des autorités publiques. Le groupe de travail avait tenu deux réunions virtuelles en septembre et octobre. La direction de l'AMA a présenté un résumé des différentes mesures d'efficacité mises en œuvre ces dernières années pour que le groupe puisse en tenir compte, et il a mentionné les principales conclusions. Près de 40 gains d'efficacité ont été identifiés et regroupés en quatre catégories : processus, numérisation, systèmes et outils, achats et partenariats. Dans les quatre cas, des tentatives avaient été faites pour quantifier les économies existantes et futures potentielles. Le groupe avait discuté en profondeur des différentes options. Dans l'ensemble, une estimation totale de 1,4 million de dollars américains par an d'économies de coûts avait été identifiée, dont 140 000 dollars américains avaient été identifiés comme des économies supplémentaires potentielles, qui n'avaient pas été incluses dans le projet de budget 2023. Celles-ci étaient fondées sur l'hypothèse que l'AMA continuerait à opérer dans un environnement hybride et remplirait son mandat tout en gardant à l'esprit que l'environnement et les conditions de travail n'avaient pas encore été stabilisés après la pandémie. Par conséquent, certains ajustements peuvent encore être nécessaires. Le groupe de travail avait également discuté de scénarios plus extrêmes dans lesquels, en cas de difficultés financières extrêmes, l'AMA devrait cesser de remplir son mandat et se concentrer principalement sur la minimisation des coûts. Dans de telles circonstances, certains programmes clés, notamment les observateurs indépendants, l'engagement et la sensibilisation des athlètes et les symposiums annuels et autres devraient probablement être abandonnés. Selon un autre scénario, toutes les réunions, y compris celles du Comité exécutif et du Conseil de fondation, ainsi que toutes les réunions des comités permanents et des groupes d'experts, y compris le nouveau Conseil des sportifs, pourraient également être entièrement virtuelles, auquel cas les économies totales estimées s'élèveraient à environ 3,5 millions de dollars américains. Il était toutefois très clair que ces scénarios extrêmes ne permettraient pas à l'AMA de poursuivre et de remplir correctement son mandat, qu'ils affecteraient de manière significative la productivité de l'organisation et ne répondraient pas aux attentes des parties prenantes. Par conséquent, les scénarios avaient été considérés par le groupe comme des mesures extrêmes, qui ne seraient proposées qu'en cas de véritable crise financière grave. L'AMA avait profité de l'environnement opérationnel hybride mis en place et développé pendant la pandémie de COVID-19 pour réaliser des économies en matière de réunions et de transport. La numérisation était en cours et bénéficierait davantage à l'organisation. Dans la plupart des cas, ces domaines nécessiteraient un investissement initial qui compenserait les avantages à court terme. Les économies de temps et une meilleure utilisation des ressources se poursuivraient et des indicateurs de performance clés permettraient de suivre régulièrement l'efficacité. L'AMA a poursuivi ses efforts dans le domaine des achats, notamment en veillant à ce que les conférences soient organisées en partenariat avec les hôtes et à ce que les contrats négociés avec les fournisseurs soient rentables. Un certain nombre de partenariats avaient été mis en place et les efforts visant à rechercher des financements privés se poursuivaient également. La direction continuerait de rendre compte de ces progrès.

En conclusion, le groupe de travail a estimé que l'AMA fonctionnait actuellement de manière efficace. Son processus budgétaire était rigoureux et de nombreux aspects de ses opérations avaient été modifiés et améliorés et devaient être maintenus tout en préservant une approche efficace, car une réduction excessive des coûts pourrait avoir l'effet inverse et devenir contre-productive. Le juste équilibre devait être atteint, mis en œuvre et suivi au fil du temps, car l'organisation sortait de trois années très inhabituelles en raison de la pandémie.

MME ST-ONGE remercie M. Ng d'avoir fourni un aperçu détaillé de l'augmentation du budget en 2023, ainsi que pour le travail accompli afin d'identifier les opportunités d'efficacité opérationnelle qui favoriseraient la stabilité financière de l'AMA. Bien entendu, le Canada est resté déterminé à soutenir l'intégrité du système sportif et à la réalisation d'un sport propre. Cependant, alors que les

gouvernements du monde entier continuaient de se remettre de la pandémie, tout en étant confrontés à d'importantes pressions inflationnistes qui constituaient une menace pour l'économie mondiale, il était tout à fait rassurant de voir des scénarios plausibles pour une gestion financière prudente et une efficacité opérationnelle accrue à l'AMA.

MME WELLS a pris note du rapport au nom des autorités publiques et tenait à remercier sincèrement les membres du groupe de travail pour les efforts considérables qu'ils ont déployés pour le mettre en place dans des délais aussi serrés. Au nom de son collègue d'Océanie, le vice-premier ministre Robertson, elle voulait simplement réitérer l'importance de s'acquitter régulièrement de cette tâche et a suggéré que cette activité pourrait peut-être être inscrite dans le mandat du Comité Finance et administration.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a pris acte de la demande de Mme Wells. Comme indiqué, étant donné que le mandat du Comité Finance et administration était en cours de révision à la lumière du Comité d'audit et des risques, cela serait effectivement introduit dans le mandat de sorte qu'il s'agisse d'un point récurrent de l'ordre du jour.

D É C I S I O N

Le rapport du Groupe de travail sur les gains d'efficacité a été noté.

- **5.6 Extension du mandat d'auditeur financier**

MME CHUNG indique que, conformément au statut de l'AMA, le Conseil de fondation est chargé de nommer l'organe d'audit de la fondation. À titre de rappel, en novembre 2019, à la suite d'une demande de propositions pour des services d'audit, le Conseil de fondation avait approuvé les recommandations du Comité Finance et administration et du Comité exécutif visant à confier à PricewaterhouseCoopers un nouveau mandat de trois ans. Ce mandat actuel prendrait fin le 31 décembre 2022. En septembre, le Comité exécutif avait été invité par le Comité Finance et administration à envisager de prolonger le mandat actuel de PricewaterhouseCoopers d'un an, jusqu'à la fin de 2023, à la lumière des nouvelles réformes de la gouvernance et en particulier pour laisser suffisamment de temps pour que le nouveau Comité d'audit et des risques entre en vigueur et pour que les membres assument leur rôle. Le Comité exécutif avait accepté cette recommandation sur la base de la situation de transition actuelle. Le Conseil de fondation a donc été invité à confirmer l'accord selon lequel PricewaterhouseCoopers assurera les services d'audit pour une année supplémentaire. Bien entendu, le département des finances travaillerait en étroite collaboration avec le nouveau comité et le processus de demande de propositions commencerait alors dès 2023.

M. KEJVAL a indiqué que le mouvement sportif était favorable à la prolongation d'un an du contrat avec PricewaterhouseCoopers afin de permettre au nouveau comité d'audit et des risques de l'examiner.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver une prolongation d'un an du mandat de l'auditeur de l'agence, PricewaterhouseCoopers, prolongeant le mandat actuel de trois ans qui se terminera en décembre 2022 à décembre 2023. Ils étaient d'accord ?

D É C I S I O N

La proposition de prolongation du mandat de l'auditeur financier est approuvée.

6. Sportifs

- **6.1 Ombuds**

M. SANDFORD informe les membres que la position du médiateur a suscité une réaction plutôt écrasante. Il y avait eu plus de 140 candidats pour le poste et le processus de sélection et d'entretien avait pris beaucoup plus de temps que lui et tout le monde ne l'auraient souhaité. Le champ avait été

réduit à trois derniers candidats, dont un candidat préféré avec lequel le groupe de travail avait correspondu et à qui il avait essentiellement proposé le poste. Il aimerait pouvoir révéler qui est cette personne ; toutefois, étant donné que cette personne est actuellement employée, il est nécessaire de respecter ses souhaits car elle doit discuter avec son employeur de la possibilité d'assumer ce rôle. J'espère que dans la semaine prochaine, il y aurait une réponse positive de la part de cette personne et il serait possible de définir le rôle et de faire en sorte que le ombuds commence à travailler très prochainement. Il tiendra les membres informés au fur et à mesure de ces dernières étapes et sera heureux de répondre à toutes les questions.

MME KRUPKA fait remarquer que les sportifs constituent l'élément le plus crucial du système antidopage et que leur voix doit être entendue. Une norme juridique latine bien connue était le nihil de nobis, sine nobis (rien sur nous sans nous). La nomination du médiateur des athlètes constituerait une étape importante dans la mise en œuvre de cette norme. En tant que représentante de l'Europe, elle a vivement salué les efforts de l'AMA à cet égard.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur l'Ombuds.

7. Juridique

- 7.1 RUSADA & TAS

M. WENZEL indique qu'il suivra la structure du rapport qui se trouve sur la copie papier ou dans les dossiers numériques virtuels des membres. Il aborderait d'abord les conséquences de l'attribution du TAS, puis passerait aux conditions de réintégration et terminerait par une mise à jour sur la gestion des résultats des affaires découlant de l'opération LIMS. Pour commencer par les conséquences, peut-être un point préliminaire, à savoir que, bien entendu, les conséquences imposées dans la sentence finale du TAS à la fin de 2020 n'étaient pas les conséquences recherchées par l'AMA, recommandées par le Comité de révision de la conformité et adoptées par le Comité exécutif. Ils avaient été réduits par le Tribunal arbitral du sport. À titre de rappel, les conséquences liées à des facteurs tels que la candidature et l'organisation d'événements par la Russie, la présence de représentants du gouvernement russe dans les comités des signataires, la participation à des événements majeurs et la participation neutre des athlètes russes. Le panel du TAS avait décidé, comme indiqué, de réduire ou d'atténuer les conséquences demandées par l'AMA. Il a donné quelques exemples. L'AMA avait demandé que les conséquences liées aux événements, soient appliquées à tous les événements majeurs. Cela n'avait pas été accepté par le TAS. L'AMA avait demandé que les athlètes russes soient soumis à des tests supplémentaires avant les grands événements comme condition d'éligibilité pour que ces athlètes russes puissent participer à de grands événements. L'AMA avait également recherché des critères de neutralité beaucoup plus stricts que ceux finalement imposés par le panel du TAS et, bien entendu, l'AMA avait demandé une période de quatre ans pour ces conséquences, qui avait été réduite en deux par le TAS.

À la suite de cette décision, l'AMA avait exprimé sa déception quant à la réduction des conséquences. Elle l'avait déjà fait par le passé, et il est particulièrement décevant que ces conséquences aient été atténuées dans des circonstances où la décision du panel du TAS sur le fond, mentionnée précédemment par le président concernant la violation, a accepté la position de l'AMA et a fait référence à des manipulations effrontées et à des suppressions de données, bien entendu, pour dissimuler les méfaits du passé. Mais le prix du TAS était ce qu'il était. L'AMA a continué, bien entendu, tout au long de cette période de deux ans, à surveiller la mise en œuvre des conséquences par les signataires. Ce travail, pendant la majeure partie de l'année, avait été réduit par les mesures adoptées et imposées séparément par les FI et d'autres organismes sportifs à la suite de la recommandation du CIO après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, mais l'AMA avait néanmoins continué à surveiller les conséquences de la sentence du TAS si nécessaire. La sentence du TAS indiquait également clairement que les conséquences imposées prendraient fin le deuxième anniversaire de la sentence,

soit le 17 décembre de la même année, dans environ un mois. Il avait déjà fait part, et ce n'était pas nouveau, de la déception de l'AMA concernant notamment la réduction de moitié de la durée des conséquences. Sans cette réduction de moitié de la durée des conséquences, il n'en parlerait pas, ou du moins pas en ces termes ce jour-là, mais plutôt dans deux ans. Néanmoins, l'AMA pouvait donner des coups de pied et crier autant qu'elle le voulait. Mais ces coups de pied et ces cris n'ont rien changé au fait que l'AMA et d'autres étaient liées par la sentence du TAS et par les règles ; en particulier, le SICCS n'a pas permis à l'AMA de s'éloigner de RUSADA ou de lui imposer de nouvelles conséquences pour cette non-conformité. Il s'agissait d'une récompense contraignante et l'AMA devait la respecter. Le Comité de révision de la conformité avait spécifiquement demandé à la direction de l'AMA de demander un autre avis, un avis indépendant concernant la durée des conséquences, le fait qu'elles prendraient fin au deuxième anniversaire de la récompense. C'est ce que la direction avait fait ; elle avait chargé un éminent avocat du Royaume Uni, Michael Beloff, conseil du roi, pour donner son avis sur cette question, et il avait exprimé en termes sans équivoque que, indépendamment de la réintégration, les conséquences imposées par la sentence du TAS prendraient fin le 17 décembre 2022. Cependant, il était important de dire qu'au moins une conséquence, et il a dit conséquence, peut-être avec un petit « c » parce qu'elle n'avait pas été imposée par la sentence du TAS, était due à l'application des statuts de l'AMA, mais qu'une conséquence avec un petit « c » resterait, à savoir que, lorsque l'ONAD d'un pays n'était pas conforme, les fonctionnaires de ce pays, les responsables gouvernementaux, ne pouvaient pas siéger au Conseil de fondation de l'AMA, comité exécutif ou autres conseils ou comités. Cette conséquence persisterait jusqu'à ce que l'AMA rétablisse RUSADA. Cela l'a amené au deuxième point, à savoir la réintégration de RUSADA et les conditions de réintégration. Contrairement aux conséquences, il était important de comprendre que cela n'était pas automatique. À la fin de la période de deux ans, une série de conditions devraient être remplies. Ils concernaient des sujets tels que les paiements que RUSADA était tenue d'effectuer à l'AMA. Elles concernaient le soutien aux enquêtes et les poursuites dans certaines affaires, ainsi que l'indépendance de RUSADA. Peut-être d'abord pour ce qui est des conditions financières, RUSADA avait payé la plupart des montants qu'elle était tenue de payer en vertu de la sentence du TAS. Elle avait payé, par exemple, les 1,27 million de dollars de frais d'enquête engagés jusqu'à la procédure devant le TAS. Elle avait payé l'amende, les frais d'arbitrage, la contribution aux frais juridiques de l'AMA et le seul élément financier restant à régler, les frais de suivi des conséquences et les conditions de réintégration après la sentence du TAS. Comme indiqué au moment de la rédaction de ce document, un projet de loi était sur le point d'être envoyé à la RUSADA pour cette période (il pensait que le document faisait référence à la fin du mois d'août de la même année). En fait, une facture avait été envoyée fin septembre. Il n'avait été envoyé que très récemment et, à la fin de la période de deux ans, une nouvelle facture pour le reste de ces coûts de surveillance serait envoyée à RUSADA. Bien entendu, les autres conditions qu'il avait mentionnées n'étaient pas aussi simples à évaluer pour ce qui est de savoir si elles avaient été respectées ou non et le processus visant à déterminer si les conditions avaient été respectées et à finalement rétablir RUSADA s'est déroulé en trois étapes. Tout d'abord, la direction de l'AMA a dû considérer que RUSADA avait rempli ces conditions. Si tel était le cas, il soumettrait la question au Comité de révision de la conformité qui, s'il convenait que les conditions étaient remplies, renverrait la question au Comité exécutif pour décision. En ce qui concerne la direction de l'AMA, elle avait l'intention d'examiner ces conditions de très près à la fin de la période de deux ans, sur une base interdépartementale. L'AMA ne prendrait pas les documents pour argent comptant et tout autre suivi nécessaire pour parvenir à la conclusion, afin de déterminer si les conditions de réintégration étaient remplies ou non, serait effectué. Cela peut impliquer des questions de suivi, des entretiens, des visites sur site ou même un audit en personne.

Comme indiqué dans le document rédigé par les membres, un audit virtuel avait été effectué sur RUSADA au début du mois de septembre de la même année et avait permis d'identifier un certain nombre de non-conformités classées dans différentes catégories, notamment critiques et hautement prioritaires. Bien entendu, l'AMA surveillait de très près ce processus en cours. Si l'une de ces non-conformités n'était pas résolue ou corrigée dans les délais impartis, bien entendu, le processus suivrait le cours habituel : la question serait renvoyée au Comité de révision de la conformité et pourrait, si aucune correction n'était apportée à nouveau, entraîner de nouvelles conséquences. L'autre point à

noter était que le SICCS indiquait très clairement que, lorsqu'un signataire comme RUSADA n'était pas conforme et que, pendant la période de non-conformité, d'autres non-conformités étaient découvertes, le rétablissement de la non-conformité initiale ne pouvait pas avoir lieu.

Le troisième point qu'il voulait aborder était l'opération LIMS ou les cas de gestion des résultats découlant de l'opération LIMS. Pour rappel, il s'agissait de deux types de cas : des cas d'utilisation d'une part ou des cas 2.2, qui, de manière très générale, étaient des cas basés sur des données récupérées auprès du laboratoire de Moscou en janvier 2019, mais également complétés par des preuves émanant de la personne indépendante, le professeur McLaren, à la suite de ses enquêtes à partir de 2016. Mais également des cas 2.1, des cas de présence, dans lesquels des échantillons avaient été prélevés au laboratoire de Moscou et où l'analyse ou la reprise de ces échantillons avait donné des résultats d'analyse anormaux. Les membres disposaient d'un rapport très détaillé ventilant ces cas, les classant par catégorie 2.1 ou 2.2, par sport, et indiquant où ils en étaient dans le processus, s'ils avaient déjà donné lieu à des sanctions, s'ils avaient été classés sans sanction, s'ils avaient été inculpés ou s'ils faisaient toujours l'objet d'une enquête. Il n'a certainement pas proposé de passer en revue ce très long rapport, mais peut-être simplement pour résumer la situation de l'AMA, les membres ont pu constater au tableau 1, qui se trouve à la page 2 du rapport, que des progrès importants avaient été réalisés. Il y avait eu un nombre important de sanctions qui avaient été imposés. Le nombre dans le tableau était 162. Il pensait que le Président avait donné un chiffre actualisé de 166 sanctions qui avaient été imposées. Cela représente une augmentation de plus de 40 cas par rapport à la réunion du Caire au début de l'année. Le nombre de cas qui ont été déclarés ou inculpés a doublé, passant de 38 à 80, et il pense peut-être même à davantage. Il pense que le Président en a mentionné 81 plus tôt dans son allocution. 262 autres cas faisaient toujours l'objet d'une enquête. L'AMA suivait de près les enquêtes et les poursuites engagées dans ces affaires par les signataires, qui pouvaient être les FI ou la RUSADA dans certains cas. Et, bien entendu, les décisions prises par ces signataires ont fait l'objet d'un examen minutieux et ont fait l'objet d'un recours si nécessaire. À ce jour, l'AMA avait déposé 13 recours contre des décisions dont la violation n'avait pas été établie ou dont les conséquences n'étaient pas appropriées. À titre d'exemple, l'AMA avait fait appel de trois décisions de la Fédération internationale de canoë de ne pas donner suite à trois cas d'utilisation relevant de la section 2.2, au motif que, selon elle, les preuves n'étaient pas suffisamment solides. En septembre, le Tribunal arbitral du sport avait confirmé l'appel de l'AMA et imposé des sanctions de quatre ans, quatre ans et deux ans aux athlètes concernés. L'AMA était également intervenue pour soutenir les décisions des signataires, en particulier celles des fédérations internationales, dans lesquelles les athlètes en question avaient fait appel devant le Tribunal arbitral du sport. Ce travail de surveillance s'est donc poursuivi. Chaque décision rendue, qu'il s'agisse d'imposer une sanction ou de clore une affaire, était examinée de près et l'AMA continuerait à faire appel si nécessaire. Mais il a estimé qu'il était également important de souligner qu'en plus du travail de surveillance de l'AMA, son Département des renseignements et des enquêtes, mais aussi son Service juridique, avaient soutenu les signataires dans leur enquête et, en fin de compte, dans leurs poursuites dans les affaires, notamment en fournissant des preuves d'experts par l'intermédiaire des enquêteurs compétents de l'AMA.

MME WELLS s'est exprimée au nom de One Voice pour réitérer les commentaires qu'elle avait formulés lors de la réunion du Comité exécutif de la veille. One Voice a fait part à l'unanimité de ses préoccupations quant à la manière dont serait traitée une éventuelle réintégration de RUSADA. Il était impératif que la réintégration de RUSADA soit gérée avec le plus grand soin, communiquée avec le plus grand soin par l'AMA, et qu'un rapport détaillé soit fourni aux membres, qui examineraient attentivement tous les aspects de la conformité et fournisse des preuves à cet égard. One Voice craignait en particulier qu'un audit virtuel ne soit pas suffisant pour avoir confiance dans le processus.

LE PRÉSIDENT réitère les propos de M. Wenzel, juste pour que les choses soient claires. RUSADA est restée en situation de non-conformité. La procédure de réintégration n'a pas pris fin le 17 décembre. En fait, le processus ne commencerait qu'à cette date. Au cours des trois phases de ce processus, la conformité ferait l'objet d'une évaluation rigoureuse. Bien entendu, l'AMA devrait vérifier chacune des conditions de réintégration. Vérifier signifiait vérifier, pas simplement accepter la parole

de quelqu'un. L'AMA n'a pas été naïve. L'AMA savait que la confiance envers la Russie et son système antidopage était extrêmement faible. Et, bien sûr, il y avait une raison à cela. Si l'on considère le passé, la Russie a commis le crime le plus terrible contre le sport propre. Par conséquent, l'AMA ne prendrait pas les documents pour argent comptant et procéderait à tout suivi nécessaire. Cela peut impliquer d'autres questions, des entretiens, des visites de sites ou des audits en personne. Enfin, le programme de surveillance de la conformité de l'AMA avait identifié une non-conformité critique dans le système russe. Le Code mondial antidopage 2021 n'avait pas été pleinement intégré à la législation russe. Cela se déroulerait normalement. Les règles indiquaient clairement que, tant que ces autres non-conformités étaient en suspens, RUSADA ne pouvait pas être rétablie. En outre, si la Russie ne s'attaquait pas au problème, cela lui imposerait une nouvelle série de graves conséquences.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur RUSADA et TAS.

- 7.2 Conséquences possibles d'un retrait volontaire du financement

M. SIEVEKING indique que, depuis la dernière réunion du Conseil de fondation, un groupe de travail a été créé pour discuter de cette importante question. Il a tenu à remercier les participants, Michael Vesper et Hannah Grossenbacher du côté du mouvement sportif, et Alexandre Husting, représentant One Voice, pour leur participation proactive à cette réunion. Il a rappelé que le non-paiement volontaire était un non-paiement effectif de la part d'un gouvernement, mais pas un paiement échappant à son contrôle. C'était délibéré. Ainsi, la faillite, la force majeure, la guerre ou toute autre question similaire n'entraient pas dans le cadre de cette discussion. Aucune des conséquences évoquées n'aurait d'effet sur les athlètes. Les athlètes ne seraient pas touchés de quelque manière que ce soit par le non-paiement volontaire de la part de leurs gouvernements. Les discussions du groupe de travail ont été fructueuses et un consensus s'est dégagé sur un certain nombre de conséquences. Tout d'abord, en ce qui concerne les conséquences financières, un consensus s'est dégagé sur le paiement d'intérêts et certaines formes de frais administratifs. Une autre conséquence qui avait fait l'objet d'un consensus était que les ONAD devaient faire de leur mieux pour obtenir le paiement par le gouvernement de leur pays au cas où ce paiement ne serait pas effectué dans les délais. En ce qui concerne les événements sportifs, deux conséquences ont fait l'objet d'un consensus. Les représentants gouvernementaux du pays non-payeur pourraient être exclus de la participation à des événements sportifs tels que les championnats du monde ou les Jeux olympiques. La deuxième conséquence convenue pour le mouvement sportif comprenait l'exclusion de la soumission d'une candidature. Par conséquent, un gouvernement qui ne verserait pas sa contribution à l'AMA alors que le paiement n'était pas encore réglé serait exclu de la soumission d'une candidature pour tout événement majeur. Elle devrait également s'appliquer aux événements de l'AMA, en ce sens que les pays non payants ne pourraient pas accueillir d'événements de l'AMA. Il en résultait également que les représentants du gouvernement du pays non-payeur ne devaient pas siéger et ne pouvaient pas siéger aux conseils ou aux comités des signataires du Code à moins qu'ils n'aient été nommés à ce poste ou élus à titre personnel. Telles étaient les conséquences convenues pour le moment. C'était déjà une bonne voie à suivre. Cependant, compte tenu de la menace d'un retrait, qui pourrait réellement compromettre l'activité de l'AMA et sa capacité à mener la lutte contre le dopage et qui constituait un risque majeur et, par extension, un risque majeur également pour l'ensemble de la communauté antidopage, il a été estimé que les conséquences convenues pourraient ne pas être suffisantes pour atteindre l'objectif. Il a estimé que cela pourrait avoir des conséquences supplémentaires, par exemple une augmentation de la contribution en plus des intérêts et des frais administratifs. Il a également été estimé que la participation aux activités de l'AMA devrait avoir des conséquences pour les représentants des ONAD du pays en question et que, en cas de non-paiement par un gouvernement, le représentant de l'ONAD de ce pays devrait être empêché de siéger aux conseils ou aux comités de l'AMA et également de participer à certains événements de l'AMA tels que le symposium, la conférence mondiale ou les missions d'observation indépendantes lors de grands événements. Il y a eu une nette résistance de la part des autorités publiques lors de la discussion sur les deux dernières propositions.

Il pourrait informer les membres de la procédure proposée à suivre en cas de non-paiement. Cela avait été discuté en détail pour la première fois lors de la réunion précédente, le 1er novembre. En cas de non-paiement, il reviendrait alors au gouvernement de démontrer que le non-paiement n'était pas volontaire et, en cas de désaccord, ce serait finalement le Comité exécutif de l'AMA qui déciderait si la direction de l'AMA n'acceptait pas la position du gouvernement en faisant appel auprès du TAS contre toute décision du Comité exécutif.

Il a estimé qu'aucune autre réunion du groupe de discussion n'était nécessaire à ce stade. L'étape suivante a consisté à rédiger une proposition et à la présenter au Comité exécutif en mai 2023 pour discussion et orientation, dans le but d'avoir une proposition pour adoption par le Conseil de fondation en novembre 2023. Il était nécessaire d'impliquer le Conseil de fondation, car cela impliquerait des modifications du Code, nécessitant la consultation et l'approbation du Conseil de fondation. Il était également probable que le Code devrait être modifié au maximum car, s'il devait y avoir des conséquences pour les ONAD ou pour le mouvement sportif, il faudrait évidemment également les inclure dans la deuxième partie du Code mondial antidopage.

MME WELLS se félicite des informations actualisées figurant dans le rapport écrit fourni aux membres. Au nom de la plateforme One Voice, elle a demandé la tenue d'une réunion des parties prenantes au début de la nouvelle année afin d'explorer plus avant la manière de faire avancer la question, en particulier avant de rédiger quoi que ce soit. Pour elle, le consensus a toujours été l'option préférée lorsqu'il s'agissait de faire face à des problèmes tels que les conséquences, et les autorités publiques restaient déterminées à travailler pour obtenir un résultat, afin que celui-ci soit finalisé d'ici novembre, comme suggéré.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'il est vraiment déterminé à adopter le document permettant à l'AMA de faire face au risque d'un retrait volontaire du financement. Il espérait que les parties prenantes adopteraient une approche constructive afin de pouvoir adopter le document lors de la réunion de novembre de l'année suivante.

D É C I S I O N

Une mise à jour sur les conséquences possibles du retrait volontaire du financement a été notée.

8. Autres rapports

- 8.1 Institut des organisations nationales antidopage (iNADO)

LE PRÉSIDENT invite M. Nick Paterson, président du conseil d'administration de iNADO, à présenter le rapport au nom de son organisation.

M. PATERSON s'est réjoui de l'occasion qui lui a été donnée de présenter une mise à jour de iNADO. L'année précédente à la même époque, il avait fait une présentation au Conseil de fondation pour la première fois à 2 h 30 du matin depuis sa chambre en Nouvelle-Zélande pour une réunion à Paris. L'expérience avait été très intéressante, mais il était très heureux d'être de retour ce jour-là pour informer les membres de ce qu'il avait fait. iNADO avait été considéré pour la première fois 11 ans auparavant ; ce mois-là, il avait 10 ans et avait fêté son anniversaire. Il avait été créé pour plaider en faveur de l'amélioration continue des ONAD auprès de leurs membres. Elle avait connu une période de grands changements, en particulier la COVID, mais depuis lors, en termes de personnel et d'approche. En juin de la même année, les membres s'étaient réunis en tant que conseil d'administration, qu'il présidait, et c'était la première fois que les membres se réunissaient, pas seulement pendant la période de Covid, mais la plupart d'entre eux étaient nouveaux et ne s'étaient pas réunis correctement pendant cette période, et avaient passé trois jours à Bonn à examiner l'organisation. Avant cette réunion, ils avaient suivi un processus que l'AMA avait suivi récemment en termes de commentaires des parties prenantes et des membres. Ils s'étaient adressés au Comité des

sportifs de l'AMA, à l'ITA, à la direction de l'AMA et à l'équipe ONAD/ORAD pour obtenir des commentaires sur leurs performances. Les questions posées à chacun d'entre eux étaient quasiment identiques : qu'est-ce qu'iNADO avait bien fait, qu'est-ce qu'ils aimeraient voir de plus en plus et à quoi ressemblerait le succès futur d'iNADO ? Et, dans ce contexte, comment s'intégrerait-il dans le nouvel écosystème antidopage tel qu'il est devenu ? Il y a eu beaucoup de commentaires. La nouvelle stratégie avait été résumée de la manière suivante : l'objectif d'iNADO était de tendre vers l'excellence. L'objectif était de placer la barre plus haut. iNADO a su tirer parti de la bonne volonté et de l'expertise approfondie de milliers d'experts du monde entier au profit de ses membres et de la communauté des membres. Il n'existe pas de communauté d'experts plus importante qu'au sein des ONAD à l'heure actuelle et couvrant l'ensemble du spectre de la lutte contre le dopage. La mission était mondiale. C'était pour les membres actuels et futurs. Il savait qu'il y avait du travail à faire dans ce domaine, mais tout le monde en bénéficiait lorsque chaque athlète était propre et que tout le monde travaillait ensemble pour le même objectif. Pour lui, l'excellence était une œuvre en perpétuelle évolution. L'AMA a établi des normes minimales et élevées, que tout le monde devait respecter. Pour iNADO et ses membres, l'objectif était de faire en sorte que les membres soient meilleurs que cela et adoptent réellement les meilleures pratiques. Et iNADO voulait soutenir ses membres pour y parvenir. Cependant, il a reconnu que les membres se trouvaient tous à des endroits différents au cours de cette aventure et auraient besoin de différents niveaux de soutien à différents moments, et iNADO souhaitait rassembler les membres pour s'entraider afin de s'améliorer. Tout cela serait étayé par six principes directeurs pour l'avenir de la lutte contre le dopage, dont on avait parlé en juin de la même année et qui seraient réexaminés plus tard l'année suivante. Pour ce faire, l'accent serait mis sur trois domaines. Il s'est excusé pour la complexité de la diapositive, mais en reprenant les trois parties en vert, l'objectif était de créer une communauté de soutien, une communauté qui soutenait et aidait, qui transférait les ressources, les personnes, le temps et certainement la propriété intellectuelle. Cela pourrait impliquer que des ONAD plus matures aident des ONAD moins matures. Il se peut que lorsqu'une ONAD rencontre un problème, un problème technique dans un domaine spécifique, elle contacte toutes les autres ONAD du réseau pour obtenir une réponse et ainsi s'entraider et se ressourcer. Il s'agissait d'un soutien entre pairs. En examinant des exemples récents de ce qui avait été observé dans le cadre de l'iNADO au cours des trois à six derniers mois, il espérait que les membres du monde entier constataient dans leurs commentaires au Conseil de fondation de l'AMA un changement d'approche de la part de l'iNADO. De nombreux canaux de discussion en ligne ont été organisés sur les aspects techniques liés à la collecte d'échantillons et sur des aspects opérationnels très détaillés. iNADO essayait de soutenir l'équipe ONAD/ORAD de l'AMA. Avec le nouveau groupe consultatif d'experts sur les ONAD, l'iNADO avait invité le directeur de l'équipe ONAD/ORAD à venir s'entretenir par webinar avec ses membres. Un deuxième membre avait alors été appelé pour présenter les candidats qui se présentaient aux élections afin qu'ils puissent se représenter eux-mêmes auprès des membres et leur parler un peu d'eux-mêmes. L'objectif était vraiment de soutenir le système dans lequel fonctionnait iNADO et le système qui était dirigé par l'AMA. L'iNADO essayait de jouer un rôle plus actif en faisant correspondre l'offre et la demande pour les ONAD qui ont besoin d'aide. Ainsi, si une ONAD était déclarée non conforme, il le savait, l'AMA l'aidait à se mettre en conformité, espérons-le, mais l'iNADO recherchait des ONAD conformes mais pas aussi performantes qu'elles pourraient l'être. Elle voulait donc leur affecter des ressources, les aider à améliorer leur jeu et les aider à s'améliorer. L'objectif était de placer la ressource là où elle était le plus nécessaire. Enfin, en ce qui concerne les ORAD, l'iNADO avait toujours compté les ORAD comme demi-membre, mais l'entreprise est actuellement membre à part entière de l'iNADO et l'objectif était de vraiment trouver un moyen de faire en sorte que ce réseau RADO soit soutenu et soutenu par des ressources. Il voulait montrer aux ORAD que ce qu'ils pouvaient faire avec iNADO et ce qu'il pouvait faire avec eux présentaient de réels avantages. C'était vraiment du travail en cours pour l'année à venir. La lutte contre le dopage, comme chacun le sait, est un jeu d'équipe. Tout le monde était du même côté et, s'ils pouvaient tous s'améliorer, tout le monde en bénéficierait. Dans sa dernière stratégie, l'iNADO avait explicitement indiqué qu'elle devait travailler ensemble avec l'ITA et l'AMA en tant que partenaires, collaborateurs et agents du changement afin qu'ils puissent identifier les opportunités de changement, les points faibles du système, mettre en commun les ressources et obtenir les meilleurs résultats. Il était intéressant de mentionner l'ITA au cours de cette conversation, et il savait qu'il serait bientôt suivi par Mme

Fourneyron. Pour les membres des ONAD et iNADO, l'ITA n'a pas toujours été une organisation à laquelle iNADO pouvait s'adresser, demander de l'aide ou discuter. Mais cela avait changé. De la même manière que iNADO représentait ses ONAD, il savait que l'ITA représentait de plus en plus les FI et que l'ITA était aussi déterminée à collaborer et à travailler ensemble que iNADO. Il s'est donc félicité de ces discussions et des discussions très fructueuses ont certainement eu lieu ces derniers mois sur ce à quoi cela pourrait ressembler. En ce qui concerne l'amélioration des pratiques partout dans le monde, lorsque de bonnes idées sont apparues, iNADO voulait partager ces idées et s'assurer que tout le monde en bénéficiait. Le meilleur exemple était peut-être lié aux athlètes. iNADO s'est récemment rendue auprès de ses membres pour leur demander qui exploitait la voix des athlètes de la manière la plus appropriée et la meilleure, puis avait produit un rapport qu'elle avait remis à ses membres. Et l'idée actuelle était, après avoir expliqué aux membres qu'il y avait différentes manières de procéder, de les obliger à le faire. L'AMA n'a pas obligé quiconque à créer nécessairement une commission des athlètes ou à faire entendre la voix des athlètes. Cela ne faisait pas partie des règles. iNADO pourrait contraindre ou plutôt exiger ses membres et leur dire que les meilleures pratiques impliquaient qu'ils devaient faire entendre la voix des athlètes, qu'il existait différents mécanismes pour le faire, leur demander ce qu'il pouvait faire pour les aider mais insister sur le fait que quelque chose devait être mis en place. C'est ce que son organisation essayait de faire, améliorer le jeu des membres de iNADO et soutenir le travail en cours. iNADO avait rendu compte de ses membres aux athlètes. Elle voulait être axée sur les données et examiner quelles données provenaient de ses membres. Il savait que des travaux étaient en cours dans le même domaine au sein de l'AMA. Quels étaient les budgets et comment ont-ils été dépensés ? Qui a effectué combien de tests, de prélèvements d'échantillons par rapport au nombre d'athlètes participant aux tests ou quoi que ce soit d'autre ? Donc, en fait, encore une fois, l'objectif était de comparer les membres pour tirer le meilleur parti de ce qui avait été fait.

Le dernier article et celui du bas parlaient de la prise de parole au nom des ONAD et des ORAD dans le monde entier. Cela a toujours été un élément fondateur de la création et de la stratégie de iNADO, qui consistait à défendre les intérêts des ONAD et des ORAD, à recueillir les voix et à représenter auprès de l'AMA lorsque celle-ci estimait que le système avait besoin de quelques changements et à travailler avec l'AMA pour mettre en place ce changement. Si l'on prend deux exemples récents, tous deux très opérationnels, l'un concernait ADAMS. Un groupe de responsables des contrôles des ONAD a été réuni, ainsi qu'un représentant de l'ITA et des membres de l'équipe de l'AMA, afin de voir ce qui pourrait être fait pour traiter et aplanir les problèmes qui existent dans ADAMS et comment travailler ensemble pour les améliorer. Cela s'est donc poursuivi et a été couronné de succès. Le second était plus petit, mais peut-être aussi important. Les membres avaient demandé en juin ce qui était fait dans le système pour s'assurer que les échantillons prélevés étaient traités par le laboratoire et que les résultats étaient communiqués en temps opportun. L'équipe d'observateurs indépendants de Pékin avait également pris note de la même recommandation. L'iNADO, écoutant ses membres, avait fait part de cette question à l'AMA et l'équipe de l'AMA avait accueilli favorablement les questions et indiqué que l'AMA étudiait déjà le problème. À elles deux, les organisations ont pu contacter les membres pour leur dire que des questions avaient été soulevées, qu'il y avait une réponse, qu'elles savaient ce qui se passait et que tout le monde avait davantage confiance dans le système. À elles deux, les organisations se sont complétées et les systèmes se sont renforcés en conséquence. C'était ainsi qu'ils devaient travailler, plaider en faveur du changement et du soutien.

Quelle a été la prochaine étape pour iNADO ? Un début avait été fait. La nouvelle stratégie était en place depuis le mois de juin. C'était tôt. Beaucoup avait été fait, mais il savait qu'il restait encore beaucoup à faire. Il a estimé que la diversité était essentielle dans la lutte contre le dopage. Le conseil d'administration actuel de l'iNADO était composé de huit représentants des ONAD provenant de quatre régions. Le conseil d'administration représentait 61 membres de toutes les régions, de toutes tailles et de tous niveaux de développement. Mais il n'était pas tout à fait là en termes de diversité entre les sexes et la représentation de toutes les régions. Il n'y avait jamais eu de mandat en tant que conseil d'administration, un mandat que l'organisation s'était donné pour appliquer réellement ce type de diversité, et iNADO était sur le point de commencer à le faire. La seconde moitié portait en fait sur les

personnes qu'elle représentait et sur l'identité de ses membres. Il y avait des trous dans la carte, s'il pouvait l'exprimer ainsi. L'Amérique latine, ses ONAD, son ORAD et les membres africains également, à titre d'exemple. L'idée était donc de sortir et de voir comment soutenir toutes les autres régions du monde. Mais ce serait en 2023.

La dernière chose qu'il voulait mentionner était le Groupe consultatif d'experts sur les ONAD, dont il avait déjà été discuté ce jour-là. Il s'agit d'une évolution remarquable. Cet organe compterait deux membres supplémentaires. La voix des ONAD y serait représentée pour la première fois, ce qui était fantastique. Cela a toutefois suscité des questions, notamment sur le rôle de iNADO par rapport au groupe d'experts, sur le rôle du groupe d'experts par rapport à iNADO et sur la manière dont ils travailleraient ensemble. Il pensait que le groupe d'experts et iNADO devraient trouver une solution à ce problème. S'il devait spéculer sur l'avenir et envisager l'indépendance opérationnelle des ONAD, qui est toujours un sujet d'actualité, il imaginerait que le groupe d'experts pourrait conseiller l'AMA sur ce qui est possible au sein d'une ONAD, ce qui est approprié, ce qui peut fonctionner et ce qui pourrait ne pas fonctionner à la fois au sein des ONAD et dans la région, en recherchant réellement des solutions. Les Standards de l'AMA ou les équipes internes détermineraient ensuite ce qui pourrait être imposé et ce qui devrait être exigé, ainsi que de nouveaux standards en matière d'indépendance opérationnelle plutôt que les directives actuelles. Ensuite, iNADO interviendrait avec une ressource pour aider à diffuser cette information dans le monde entier, à la diffuser auprès de ses membres et à aider les gens à apporter le changement dans leur propre pays. Parce que, encore une fois, il y avait différents niveaux de ressources, différents niveaux de capacité, mais les organisations allaient être en mesure de s'entraider pour améliorer la donne ensemble.

En conclusion, il a remercié vivement les membres du Conseil de fondation de lui avoir donné l'occasion de les informer ce jour-là et de lui avoir donné l'occasion de prendre la parole. Alors qu'iNADO recentrait son approche, il s'est réjoui du soutien et de l'intérêt de l'AMA et de l'ITA, du Comité des sportifs et de toutes les personnes présentes, qui travaillaient tous à améliorer le secteur antidopage chaque année. L'écosystème antidopage était complexe, mais il estimait que iNADO avait un rôle et un mandat clairs et qu'elle avait la capacité de travailler d'arrache-pied et d'apporter son soutien pour améliorer les choses.

Avant de se retirer, au nom d'iNado, il a estimé qu'il devait reconnaître Ben Sanford et tout ce qu'il avait fait pour iNado. Un autre Kiwi, M. Sandford, avait participé à de nombreuses réunions nocturnes, avait assisté aux réunions du conseil d'administration de iNADO en tant qu'observateur pour aider iNADO à améliorer son travail et avait contribué à son programme, à ses ateliers, etc. Il a vivement remercié M. Sandford pour son aide. Il manquerait à iNADO, mais essaierait néanmoins de le faire participer à l'avenir. Il a de nouveau remercié les membres de l'occasion qui lui a été donnée de prendre à nouveau la parole et de les informer des travaux de iNADO et a hâte de revenir dans 12 mois, date à laquelle il aurait une liste de réalisations plus longue et les membres pourraient voir et savoir par eux-mêmes ce que iNADO a fait.

LE PRÉSIDENT remercie M. Paterson pour son rapport très complet et pour toutes ses paroles positives. Il est tout à fait d'accord avec lui pour dire que seule la collaboration permettra aux différents organismes antidopage de mener à bien leur mission.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport de iNADO.

- **8.2 Agence internationale de contrôles (ITA)**

MME FOURNEYRON remercie les membres du Conseil de fondation de lui avoir permis, en tant que présidente du conseil de fondation de l'ITA, de leur rendre compte des principales activités menées par son organisation au cours des 12 derniers mois. Dans leurs dossiers, ils trouveraient un rapport détaillé, et elle serait heureuse de répondre à toute question concernant l'ITA ou ses activités. Le

conseil de fondation de l'ITA, qui comprenait un observateur de l'AMA, avait un rôle de supervision totalement distinct des activités opérationnelles de l'ITA, qui relevaient de la seule responsabilité de son directeur général, M. Benjamin Cohen. L'ITA existait depuis quatre ans sur le plan opérationnel, et elle était dans un cycle olympique très chargé avec deux Jeux olympiques en un an et cela en période de pandémie. Plus récemment, il y avait eu beaucoup de monde lors des Jeux mondiaux de Birmingham. Il a continué à introduire des innovations. Elle a travaillé en étroite collaboration avec les ONAD, et elle a tenu à remercier tout particulièrement JADA, CHINADA et USADA. Le rapport des observateurs indépendants de l'AMA était très positif et montrait également que l'ITA avait fourni d'excellents services aux athlètes sans relâche. Outre l'amélioration des activités préalables aux Jeux avant Tokyo et Pékin, la stratégie adoptée était excellente et l'ITA a continué à travailler à l'intensification et au développement de la formation du personnel antidopage, des DCO, des escortes, au perfectionnement des compétences en informatique et à aider les CNO dans les domaines de l'éducation, du renseignement et de l'enquête. Pour la première fois, lors des Jeux olympiques de Pékin, un groupe de travail a été mis en place pour enquêter et informer, avec la participation de plus de 40 organisations. C'était beaucoup d'expérience et de savoir-faire qui avaient été accumulés et qui seraient d'une grande utilité pour les futurs grands jeux pour lesquels l'ITA avait été mandatée, par exemple les Jeux européens de Cracovie, en Pologne, en 2023, les Jeux asiatiques de Guangzhou en Chine et, bien sûr, les Jeux olympiques de Paris 2024.

En ce qui concerne la conformité, au cours des 12 derniers mois, l'unité de conformité réglementaire de l'ITA s'est beaucoup attachée à gérer les procédures et les demandes de l'AMA liées à la conformité au Code. Grâce à ce processus, l'agence a pu combler certaines lacunes, notamment dans le domaine de la confidentialité des données. Dans ce cadre, elle a également constaté que des avantages concrets et des progrès avaient été réalisés pour l'AMA dans l'application du Code. En fait, les partenaires qui avaient délégué à l'ITA l'intégralité de leur programme, y compris l'analyse des risques, les contrôles, la planification, les tests, la gestion des résultats et le stockage des échantillons, la formation, les AUT et le passeport sanguin se sont vu imposer trois fois et demie moins de mesures correctives que ceux qui n'avaient délégué le travail que partiellement à l'ITA.

En ce qui concerne les renseignements, les enquêtes et l'éducation, elle parlerait brièvement des enquêtes et de l'information. Depuis l'enquête sur les manquements et les dissimulations menée par la Fédération internationale d'haltérophilie en 2021, d'importantes sanctions avaient été imposées par l'ITA, acceptées par les tribunaux et confirmées par les dirigeants de la région. Dans ce contexte, elle tient à souligner la très bonne coopération et la complémentarité entre le Service du renseignement et des enquêtes de l'AMA et l'ITA. Depuis la dernière réunion, plus de 50 cas ont fait l'objet d'enquêtes. 198 cas potentiels avaient été transmis par l'AMA à l'ITA pour examen. 30 cas avaient été considérés comme des violations des règles antidopage et allaient être sanctionnés. Ce travail méticuleux se poursuivra au cas par cas.

Depuis l'entrée en vigueur du Standard international pour l'éducation et la reprise des activités liées aux manifestations sportives depuis l'épidémie, le département de l'éducation de l'ITA a connu une forte croissance et une forte demande également de la part de ses partenaires. L'ITA avait finalisé 25 plans de formation pour les FI. L'ITA avait continué à proposer toute une série de webinaires éducatifs en six langues à plus de 9 000 participants cette année-là et, en 2022, des programmes éducatifs spécifiques avaient été préparés en marge de 60 événements sportifs internationaux. Pour garantir la complémentarité des travaux de l'ITA et de l'AMA et éviter tout double emploi, les équipes opérationnelles des deux organisations ont mis en place un cadre de coopération leur permettant de travailler en totale synergie avec des responsabilités clairement définies pour un impact maximal.

Comme son organisation, elle était fermement convaincue que le dopage ne pouvait être vaincu qu'en coopération avec tous les partenaires de l'écosystème sportif. C'est pourquoi elle a recherché des partenariats avec les acteurs et les acteurs concernés par l'efficacité, l'information, l'échange d'informations, le savoir-faire, l'innovation et l'amélioration des opérations. Même si le Code n'était pas appliqué de la même manière partout, il était nécessaire de continuer à déployer les efforts nécessaires

pour mener à bien la lutte contre le dopage aux quatre coins du monde. L'ITA avait déjà conclu 29 accords avec des organisations nationales et régionales et avec des universités dans le cadre de la lutte contre le dopage. Des activités spéciales ont également été organisées avec les FI, et cette coopération continuera d'être l'ADN de l'ITA. Elle prépare déjà sa stratégie pour les quatre prochaines années et continuera à travailler sans relâche pour contribuer à la mission de l'AMA en faveur d'un sport sans dopage pour tous les athlètes. Elle a félicité le président et la vice-présidente de l'AMA pour leur réélection et pour tout le travail qu'ils ont accompli, reflétant leur passion pour le sport propre. Ses pensées les accompagnaient, ainsi qu'à toute l'équipe, en cette année de deuil difficile qui a suivi le décès d'un collègue qui était très cher à tous. Elle leur a souhaité bonne chance.

LE PRÉSIDENT remercie vivement Mme Fourneyron pour son rapport très complet et pour son excellent travail et son engagement. Il l'a également remerciée pour ses propos positifs et pour avoir mentionné le collègue de l'AMA, Fred Donzé.

M. LAPPARTIENT s'est exprimé au nom de plusieurs fédérations internationales et du Mouvement olympique pour féliciter Mme Fourneyron et son équipe de l'ITA pour le travail excellent et de grande qualité qu'ils ont accompli. L'ITA avait été une idée très originale et avait montré à quel point elle était pertinente après seulement quelques années d'existence. Dans tous les programmes mis en place pour les Jeux Olympiques et compte tenu du fait que de plus en plus de FI, y compris de grandes fédérations, avaient rejoint le mouvement, l'ITA avait prouvé et démontré que, si une organisation ne délégait qu'une partie ou presque aucune de son programme antidopage à l'ITA, elle serait moins conforme et aurait besoin de mesures correctives supplémentaires. De toute évidence, lorsqu'une organisation devait tout faire seule de manière isolée, s'il s'agissait d'une petite fédération, c'était extrêmement difficile, et c'est pourquoi il était nécessaire de mettre en commun les ressources et les forces pour lutter contre le dopage. Il ne s'agissait pas seulement de l'administration et de la gestion, mais également de tous les autres aspects, car le réseautage se traduisait par une plus grande force.

Il y avait eu beaucoup d'investissements de la part de l'ITA dans les Renseignements artificiels, mais aussi dans les Renseignements humains et la matière grise. C'était également très important. Les analyses et les prélèvements faisaient bien entendu partie de la lutte normale contre le dopage. Cependant, les enquêtes et la coopération avec les forces de police du monde entier constituaient également des outils importants. La question des économies d'échelle a également été soulevée. Si l'ITA pouvait le faire pour tous les sports, elle pourrait évidemment réaliser des économies. L'équipe de l'ITA a également réussi à établir des partenariats avec toutes sortes d'acteurs, ce qui s'est avéré très efficace. Il a félicité Mme Fourneyron au nom des FI pour tout ce qu'elle a pu faire en si peu de temps. Il ne pouvait que lancer un appel à ceux qui n'avaient pas encore rejoint l'ITA pour qu'ils le fassent le plus rapidement possible, car unis ils seraient forts et plus ils seraient nombreux, plus ils seraient unis et plus forts.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport de l'ITA.

- **8.3 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**

LE PRÉSIDENT indique que Mme Maria Grazia Cellini, Directrice des politiques sociales et Chef du Bureau exécutif du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, s'adressera virtuellement au Conseil de fondation.

Le DR CELLINI a félicité le Président et la Vice-Présidente pour leur réélection. Plus d'un an s'était écoulé depuis la huitième session de la conférence des parties, et elle était heureuse de partager avec les membres un aperçu des avancées les plus importantes et stratégiques réalisées en relation avec la convention. L'un des principaux progrès a été lié au renforcement des capacités des États parties, en particulier ceux confrontés à des défis et à des difficultés dans la mise en œuvre de la convention. Le renforcement des capacités était basé sur des outils stratégiques tels que les directives opérationnelles et le cadre visant à renforcer la mise en œuvre de la convention adoptés à l'unanimité

par la COP l'année précédente. Un soutien financier et technique a également été apporté par le biais du fonds antidopage, dont le fonctionnement et les priorités ont été constamment améliorés en coopération avec le comité d'approbation. Concrètement, cette année-là, dix pays avaient vu leurs initiatives soutenues par le fonds pour obtenir des résultats tangibles et durables, orientés vers une meilleure mise en œuvre des obligations et des exigences des États parties découlant de la convention. En outre, 17 États parties et territoires non conformes ont reçu une assistance sur mesure grâce à l'application des directives opérationnelles. Il était important de souligner que la majorité de ces pays étaient soit de petits États insulaires en développement, soit des pays les moins avancés. Une réorganisation structurelle du secteur des sciences sociales et humaines avait été approuvée par le Conseil exécutif de l'UNESCO en octobre de la même année, la convention étant au cœur de la section récemment créée pour l'élimination du dopage dans le sport. Ce changement structurel accroîtrait la visibilité de la convention et contribuerait à renforcer la capacité à répondre aux attentes des parties prenantes. Dans le même ordre d'idées, la décision et l'accord de la Conférence des Parties visant à améliorer et à accroître le niveau des ressources humaines au sein du secrétariat de la Convention ont été traduits par la nomination de nouveaux postes dédiés au suivi de la mise en œuvre de la Convention. Il s'agissait certes d'une avancée importante, mais la question des ressources humaines du secrétariat n'avait été que partiellement abordée en raison de déficits financiers. Les efforts de mobilisation des ressources étaient multipliés en collaboration avec le bureau de la COP et le comité d'approbation du fonds afin de garantir que les objectifs fixés par la COP pourraient être atteints. Depuis que M. Ramos a assumé la direction du secteur des sciences sociales et humaines il y a deux ans, l'appropriation par les gouvernements de leur rôle dans la protection et la promotion du sport en tant que patrimoine universel commun n'a cessé d'être renforcée en ce qui concerne la convention, mais également en ce qui concerne l'initiative phare, Fit for Life. Des synergies étaient également en cours de développement au sein de l'organe de l'UNESCO chargé du sport, notamment le bureau de la COP 8 et le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport, le CIGEPS, notamment des travaux conjoints et une représentation mutuelle. En effet, la mise en œuvre de Fit for Life et l'annonce de l'impact de la convention en tant que droit public international dans le domaine de l'intégrité du sport constitueraient les deux équipes principales de MINEPS VII, la septième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport. Cela aurait lieu à Bakou, en Azerbaïdjan, du 14 au 17 mars 2023. Elle espérait que les membres du Conseil de fondation rejoindraient l'UNESCO à Bakou et saisiraient l'opportunité de cette plateforme unique pour avancer ensemble vers des objectifs communs.

Le principal objectif des travaux menés dans le cadre de la convention était de s'assurer que les États parties étaient bien équipés et dotés des capacités nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations. Cela a nécessité l'harmonisation des politiques et la mise en commun des efforts des États parties. Bien entendu, cela exigeait également une convergence avec les mesures nationales requises par le Code mondial antidopage. Les obligations légales des États parties ont été définies dans la convention. Ce n'est que par le biais de la convention que le Code pouvait être appliqué au mieux. En d'autres termes, la convention a garanti l'efficacité du Code et les États parties se sont engagés à respecter le principe du Code. Ainsi, comme cela a été mentionné lors de la COP 8, la convention a fourni le lien qui a permis au Code d'acquérir son poids juridique afin que les États puissent l'appliquer dans leur législation ou leurs politiques. De plus, ces États parties n'étaient pas signataires du Code. Ils faisaient partie des organes décisionnels de l'AMA. Dans le même temps, dans la plupart des cas, les États parties soutenaient indirectement ou directement les signataires du Code par le biais des fonds alloués aux organisations nationales antidopage.

Elle a rappelé que la conférence des parties réunissant les autorités publiques de 191 pays était l'organe souverain de la convention. À ce titre, la COP a assumé l'entière responsabilité de sa mise en œuvre. Les membres de la COP sont également restés sous sa pleine responsabilité et obligation de rendre compte. Cet aspect ne pouvait être traité en dehors de la principale prérogative de la COP. Elle a invité le Conseil de fondation à examiner les rôles de l'UNESCO et de la COP. Plus précisément, les organes directeurs de l'AMA et de la convention devaient s'engager de manière naturelle et collaborer sur la base de leurs mandats et dans le cadre de la convention et du Code. Par exemple, cela a déjà

été appliqué lors de la COP où l'AMA a joué un rôle primordial entre les pays. De même, le plus haut représentant de la COP devrait avoir une contribution calibrée au sein du Conseil de fondation. La coopération institutionnelle devait également être renforcée en ce qui concerne les deux annexes de la convention, notamment avant l'adoption des amendements par le Comité exécutif de l'AMA et en ce qui concerne les délais de communication de ceux-ci à l'UNESCO. Le défi avait déjà été soulevé à plusieurs reprises, comme les membres le savaient. Il était toutefois important de rappeler cette question essentielle, compte tenu de l'impact juridique et des conséquences qu'elle avait sur les États parties et de leur capacité à mettre en œuvre les changements dans les délais impartis. Elle pensait que le secrétaire exécutif de la convention, son collègue, M. Marcelin Dally, avait certainement abordé la question de manière bilatérale avec les représentants de l'AMA. Elle attend avec intérêt le suivi de cet échange et espère qu'il aboutira à des résultats productifs et positifs.

En conclusion, elle a profité de l'occasion pour partager également avec les membres quelques mises à jour et quelques aperçus concernant le programme de la convention pour 2023, une année de la COP. Elle a prévu de continuer à optimiser les réalisations récentes, en mettant l'accent en particulier sur l'amélioration et le perfectionnement du système de suivi de la convention par la révision du questionnaire AD Logique et la mise à niveau technique du système, ainsi que sur le renforcement du soutien apporté aux États parties non conformes, notamment les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, par le biais d'une assistance personnalisée tant sur le plan de l'expertise que sur celui du financement. Parmi les autres atouts qui ont constitué le cœur des résultats attendus de la COP 9, citons la finalisation du cadre stratégique, modèle qui aiderait de manière significative les États parties dans la conception ou la révision de la législation et des politiques, la révision de la répartition régionale du financement de l'AMA par les gouvernements, ainsi que le suivi des réflexions autour de la pharmacopée traditionnelle et des valeurs sportives initiées pendant la pandémie de COVID-19. Tout ce travail a bénéficié de l'engagement et de la participation actifs des États parties dans le cadre de tâches spécifiques, des forces et l'engagement dans la consultation qui étaient devenus une pratique appréciée, apportant une valeur ajoutée et renforçant l'approche participative et inclusive au cœur des activités de l'UNESCO. Sans plus attendre, elle a remercié les membres pour cette opportunité et a hâte de continuer à travailler ensemble pour la protection des valeurs, de l'éthique et de l'intégrité du sport mondial.

MME KRUPKA a profité du fait que l'UNESCO était à l'ordre du jour pour poser une question concernant la présence du ministre Oleg Matytsin au bureau de la COP 8. Sa position était que le ministre Oleg Matytsin devait démissionner ou être démis de ses fonctions en raison de la guerre en Ukraine déclenchée par la Fédération de Russie. Elle comprenait que cela pouvait être perçu comme une décision politique, mais elle était convaincue que l'UNESCO, en tant qu'organisation défendant les valeurs démocratiques et sportives, devait réagir. À ce jour, le secrétariat de la COP 8 avait décidé de ne prendre aucune mesure, ce qui était inacceptable et préjudiciable pour la communauté antidopage compte tenu du fait que la Fédération de Russie poursuivait son agression en Ukraine et était responsable de crimes de guerre commis sur le sol ukrainien. La décision n'avait pas été prise par l'UNESCO, même après des demandes officielles formulées par plusieurs membres de l'UNESCO, dont le gouvernement polonais. Selon elle, l'UNESCO devrait montrer son engagement en la matière. Il existe également de bons exemples de la manière de réagir dans de telles situations. Elle a fait référence au Conseil de l'Europe, qui avait pris des mesures très radicales à l'encontre de la Fédération de Russie et de ses représentants au sein des organes du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe était une organisation internationale qui avait fait ce qui aurait dû être fait.

Le DR AYEWE AFRIYE dit qu'il a quatre brèves questions. La région africaine s'est dite préoccupée par le fait que les communications reçues n'étaient pas adéquates. En ce qui concerne les ministres chargés de traiter le dossier antidopage, que faisait l'UNESCO pour s'assurer qu'ils étaient correctement informés de cet important processus ? Sa deuxième question était de savoir si l'UNESCO pouvait fournir l'assurance que le groupe de travail continuait de se concentrer sur la répartition globale des parts mondiales. La région africaine avait mis en place un processus pour déterminer la répartition des parts régionales, qu'elle considérait comme très importante. La région souhaiterait continuer à

définir son propre processus interne à cet égard et souhaiterait recevoir l'assurance de l'UNESCO que le processus engagé et convenu lors de la conférence des parties n'assumerait pas la responsabilité de déterminer les processus régionaux. Enfin, l'UNESCO pourrait-elle s'assurer que les États parties reçoivent régulièrement des mises à jour et que les représentants régionaux siégeant au groupe de travail rendent compte de l'évolution de la situation de temps à autre si cela est jugé nécessaire ?

Le DR CELLINI a répondu à la première question reçue et a rappelé aux membres que les décisions concernant les personnes à inclure ou à exclure n'étaient pas prises par le secrétariat de l'UNESCO mais par les États membres. C'était aux États membres d'en décider. C'était la réponse à la première question.

En ce qui concerne la communication, comment cela s'est produit et comment l'UNESCO a veillé à ce que cela se produise, il existe normalement des canaux officiels désignés. Cela impliquait essentiellement des délégations permanentes, des commissions nationales et également des points focaux nationaux. S'il y avait des cas spécifiques dans lesquels ces mécanismes n'avaient pas permis de communiquer, elle serait très reconnaissante d'en être informée afin de vérifier ce qui s'est passé et d'essayer également de trouver la meilleure façon de communiquer.

Elle pense que la deuxième question ne concerne que la division régionale. L'UNESCO n'est pas intervenue dans le budget de l'AMA.

La troisième question était de savoir qui avait pris la décision. Bien entendu, chaque région déciderait de ses propres affaires. En ce qui concerne la communication régulière, en effet, c'est une chose sur laquelle l'UNESCO a travaillé et travaillera encore davantage à l'avenir, car l'engagement et la participation active des membres étaient une caractéristique clé et un besoin essentiel pour réaliser l'ambition et les objectifs ambitieux fixés.

M. DALLY déclare qu'avant de répondre officiellement aux différentes questions qui ont été posées, il souhaite réitérer les propos du Dr Cellini et féliciter le président et la vice-présidente pour leur réélection. L'UNESCO était prête à poursuivre sa collaboration avec l'équipe de l'AMA. Il a insisté sur le terme « travailler ensemble » parce qu'il s'agissait d'un travail en commun. La convention a vu le jour grâce à la coopération avec l'AMA, et il était normal que le travail soit effectué conjointement. Plusieurs questions avaient été posées. Premier de tous, en matière de gouvernance, comme les membres le savaient, il appartenait à la COP de désigner ses membres élus. Le processus de désignation était clair et reposait sur les dispositions de la convention et sur un mécanisme adopté par la conférence des parties. Cela ne dépendait pas du secrétariat, comme on aurait pu le penser. Ce n'était pas une question de gouvernance. Il ne s'agissait pas de porter atteinte aux prérogatives des États membres. Grâce à ces mécanismes, toute partie souhaitant voir des changements dans les élections organisées par la COP était souveraine et pouvait faire appel à ces mécanismes. La responsabilité des autorités publiques serait en effet mise en jeu. Le secrétariat se contenterait de fournir un soutien logistique. Il voulait que ce point soit considéré sous cet angle.

En ce qui concerne la question posée par le représentant de l'Afrique, l'UNESCO soulève depuis plusieurs années la question de la communication et demande si elle relève de la responsabilité du secrétariat ou des États eux-mêmes. Les canaux de communication étaient variés : les délégations permanentes, les commissions nationales et les organes subsidiaires placés sous l'égide de la convention. Il parlait de plateformes nationales de conformité, qui étaient essentiellement des mécanismes mis en place pour faciliter la coopération aux différents niveaux définis dans la convention. Il y avait un deuxième aspect concernant le fond de la question. Il avait été question de fond. Bien entendu, l'UNESCO avait des représentants au sein du comité d'approbation. Ils ont communiqué régulièrement avec les différentes régions. C'était l'une des possibilités qui pourraient être explorées afin de décider sur quoi travailler en termes de représentants lors des travaux des différentes entités. Bien entendu, il n'appartenait pas à l'UNESCO de dire comment le comité allait travailler en termes de questions. L'ordre du jour a été clairement établi par la COP à travers les

résolutions adoptées, et c'est là qu'il y avait un lien. Les membres ont ainsi pu comprendre l'impact réel du fonds et de la mise en œuvre des résolutions et l'impact que cela pourrait avoir sur les capacités structurelles ou opérationnelles. En ce qui concerne l'amélioration de la communication, il a estimé qu'il était utile de l'envisager dans le contexte de la COP. L'UNESCO, en tant qu'organisation, disposait de ses propres canaux de communication avec les États parties et les États membres, et peut-être pourrait-on trouver un moyen de garantir que cette communication atteigne directement les parties prenantes au niveau national. Les communications par les différents canaux n'atteignaient souvent pas les ministres, les autorités publiques ou les personnes responsables de la mise en œuvre de la convention au niveau national. À cet égard, il a estimé qu'il était nécessaire d'explorer les différents moyens d'améliorer ces canaux de communication.

LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Dally pour sa réponse complète.

MME KRUPKA demande pourquoi le secrétariat de la COP 8 n'a pas transmis aux États membres la demande de prise de décision concernant la présence du ministre Oleg Matytsin. Elle aimerait connaître la réponse.

MME CELLINI a répondu que cette question ne relevait pas du secrétariat de la Conférence des Parties. C'est pourquoi l'affaire n'a pas été portée à l'échelon supérieur.

M. DALLY précise que le rôle du secrétariat est uniquement de faciliter les choses à l'égard des parties prenantes. En ce qui concerne la question, elle devait être traitée dans le cadre de la COP. Le rôle du secrétariat n'était pas de s'immiscer dans une affaire politique.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport de l'UNESCO.

9. Rapports des comités permanents

- 9.1 Comité des sportifs

M. SANDFORD informe les membres qu'ils ont son rapport et les rapports précédents. À la sortie de la COVID-19, cela avait été formidable de pouvoir recommencer à nous rencontrer en personne, comme l'a également montré cette réunion. Le Comité des sportifs s'était également réuni pour la première fois depuis quelques années en juin de la même année, en même temps que le symposium de l'AMA à Lausanne. Un certain nombre de membres du comité avaient participé au symposium et une session destinée aux sportifs avait également eu lieu le lendemain du symposium, à laquelle ont participé une soixantaine de sportifs, à la fois en ligne et en personne. Les membres avaient entendu parler plus tôt de l'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme et du cadre convenu, ainsi que du fait qu'un expert était en place. C'était fantastique de voir ça arriver à un succès après que le Comité des sportifs de l'AMA ait écrit une lettre à l'AMA quelques années plus tôt. Il a donc félicité les membres d'en être arrivés là et s'est dit certain que le Comité des sportifs et le futur Conseil des sportifs seraient fortement impliqués dans le processus. Les membres avaient déjà été informés sur le ombuds et le fait d'avoir un ombuds allait être extrêmement bénéfique pour les sportifs. Il attendait avec impatience que cette personne soit en place, que le bureau soit aménagé et que le médiateur puisse commencer à travailler, espérons-le, au début de l'année suivante.

Un certain nombre de discussions ont eu lieu ce jour-là sur la transition de l'actuel comité des sportifs au conseil des sportifs. Le comité des sportifs s'était réuni la semaine précédente et le comité était en train de planifier la transition et de s'assurer que la transition entre le comité des sportifs et le conseil des sportifs se ferait en douceur.

Enfin, l'engagement des sportifs était, encore une fois, en raison de la pandémie de coronavirus, passé du mode virtuel à l'organisation de nombreux webinaires. Les webinaires se sont poursuivis,

mais des réunions en personne ont également eu lieu cette année-là et plusieurs événements majeurs ont eu lieu. Le comité a pu mettre en place des programmes de sensibilisation et établir des partenariats avec divers organismes de sportifs et organisations antidopage pour mettre en œuvre ces programmes. C'était formidable de voir les sportifs et les événements se dérouler en personne et d'être de retour sur place pour discuter avec les sportifs.

Cela résumait son rapport. Il se fera un plaisir de répondre à des questions à ce sujet ; toutefois, après ou avant les questions, il souhaiterait également faire quelques remarques finales.

Il s'agissait de sa dernière réunion du Conseil de fondation. Son mandat de président du Comité des sportifs de l'AMA touchait à sa fin à la fin de cette année. Sa carrière de sportif s'étant terminée il y a quelques années, sa carrière de représentant des sportifs était également terminée. Il représentait des sportifs et diverses organisations depuis 16 ans et, depuis 2012, il était membre du Comité des sportifs de l'AMA, soit dix ans plus tard, et avait eu l'immense honneur d'être le président du Comité des sportifs de l'AMA au cours des trois dernières années. Cela a été un honneur incroyable et un énorme travail a été accompli dans les coulisses pour en arriver là où se trouvait l'AMA ce jour-là. Le sport, comme l'avait dit le Président ce jour-là, a un pouvoir incroyable. C'était l'objet de rêves. C'était l'objet d'aspirations et c'est là que les gens ont été témoins de choses incroyables. Le rôle de l'AMA était de s'assurer que l'incroyable était crédible. Les sportifs ont supporté le fardeau de toutes les règles antidopage et des responsabilités qui leur ont été imposées. Les conséquences pour les sportifs lorsqu'ils se trompaient étaient énormes. Ils ont mis fin à leur carrière et ont changé leur vie. Il était essentiel que l'AMA ne se contente pas de le reconnaître, mais aussi que ses membres comprennent que leur situation s'améliorait à mesure que les sportifs participaient à la lutte contre le dopage, à la création des règles, à l'élaboration des politiques et à la gouvernance. Il peut y avoir désaccord sur les détails, mais ensemble, ils devaient tous suivre le même chemin vers un sport plus sûr, plus juste et plus propre. Il croyait sincèrement que cela se faisait en impliquant des sportifs.

Il a tenu à vous dire un certain nombre de remerciements. Il avait besoin d'essayer de ne pas pleurer. Stacy Spletzer était le flair et le cœur du comité des sportifs. Il a commencé à siéger au comité des sportifs alors qu'il était sportif et qu'il n'était plus un sportif. Il avait terminé la compétition en 2014. Cette transition du statut de sportif à celui de non-sportif a été difficile. Il a tenu à remercier l'AMA et en particulier Stacy pour les nombreuses opportunités et le nombre d'engagements et de missions de sensibilisation qu'elle lui a confiés, car cela l'avait occupé pendant une période difficile de sa vie. Stu Kemp participait au comité des sportifs depuis de nombreuses années et, sans que Stu ne fasse avancer les choses et ne fasse en sorte que les choses soient faites, l'AMA n'en serait pas là ce jour-là en ce qui concerne l'évaluation de l'impact sur les droits humains et le projet d'ombuds. Tout le monde se tenait debout sur les épaules de géants et de nombreux commentaires avaient été faits à propos de Fred Donzé ce jour-là. Il souhaitait également ajouter quelque chose, étant donné qu'il était impliqué depuis de nombreuses années au sein du comité des sportifs et qu'il était passionné par la lutte contre le dopage. Le temps qu'il avait consacré à la lutte contre le dopage et au sein du comité des sportifs avait été énorme et il va beaucoup nous manquer. Il a également tenu à remercier les sportifs du monde entier. Il occupait ce poste depuis 10 ans et était impliqué dans la représentation des sportifs depuis 16 ans. Il n'y avait pas de voix de sportif unique. Les membres ont fait de leur mieux pour essayer de représenter les sportifs du mieux qu'ils pouvaient autour de ces tables. Mais c'est grâce aux milliers de discussions et à l'énorme quantité de courriels qu'ils ont pu se présenter lors de ces réunions et faire de leur mieux pour représenter cette gamme très diversifiée de sportifs. Il tenait vraiment à remercier les sportifs pour la confiance qu'ils lui avaient témoignée, la confiance qu'ils avaient placée dans le Comité des sportifs de l'AMA, et il espérait la confiance qu'ils accorderaient au Conseil des sportifs de l'AMA. Il a également tenu à remercier le Comité des sportifs de l'AMA. Il avait appris à connaître un nombre incroyable de personnes et de sportifs extraordinaires au cours des dix dernières années. Ils étaient passionnés, dévoués et ils souhaitaient un sport meilleur, un sport plus sûr et un sport plus propre pour tous. Il a répété que le travail du Comité des sportifs avait énormément changé depuis qu'il y avait participé. En 2012, lorsqu'il a commencé, c'était radicalement différent de ce qu'il était actuellement, et c'est avec une certaine fierté qu'il a pensé pouvoir quitter l'espace et

savoir que le comité fonctionnait actuellement d'une manière qui lui permettait de réaliser ses propres projets et avait son propre flux de travail au lieu de simplement approuver certaines choses émanant de la direction. Cela avait beaucoup changé. Il a tenu à remercier les anciens membres du Comité des sportifs de l'AMA ainsi que l'ancien président, car les dix dernières années ont connu des moments très difficiles et il a été difficile de s'y retrouver. Mais le comité est resté là où il se trouvait en raison de ces temps difficiles. Il a remercié le président, la vice-présidente et le directeur général pour leur leadership et leur soutien, en particulier au cours des trois dernières années. Cela avait été d'une valeur inestimable. Aux membres du Conseil de fondation et du Comité exécutif, il les a de nouveau remerciés pour leur soutien et pour le soutien qu'ils ont apporté au comité dans les projets qu'il entreprend. Le comité des sportifs n'a pas pris les projets à la légère. Les membres étaient convaincus qu'ils bénéficieraient aux sportifs et à la lutte contre le dopage. Enfin, il a tenu à remercier le personnel de l'AMA, qui a été absolument incroyable, était si compétent et n'a jamais cessé de lui ouvrir la porte et de l'impliquer, ainsi que d'autres membres du Comité des sportifs, dans les discussions. Il espérait vraiment que cela se poursuivrait avec le nouveau Conseil des sportifs. Il a exhorté les membres à continuer d'écouter les sportifs. Les sportifs voulaient participer et plus ils le seraient, meilleurs seraient les résultats. Il espérait laisser le Comité des sportifs, la représentation des sportifs de l'AMA et la lutte contre le dopage dans une meilleure situation que lorsqu'il les avait découverts. Il laisserait les membres et les sportifs du monde entier en juger.

MME WELLS a exprimé le souhait unanime de One Voice qu'elle reconnaisse la contribution exceptionnelle de M. Sandford à son départ de l'AMA. Elle tenait en particulier à souligner la façon dont il avait personnellement assuré le succès de la mise en œuvre des réformes de la gouvernance, ce qui avait permis à l'AMA de créer le nouveau Conseil des sportifs et de mettre en place le programme pilote de médiateur. Les membres ont pu constater à quel point cette cause le passionnait et il allait certainement nous manquer en son absence. Elle n'avait eu le plaisir de connaître M. Sandford que depuis quelques mois, mais elle a été informée qu'il avait toujours été accessible, instructif et qu'il avait saisi toutes les occasions pour aider les sportifs à progresser. Elle a vivement remercié M. Sandford pour ses services. Il va nous manquer.

M. KAYANGE EMONYI remercie M. Sandford pour son implication et son travail au cours des 10 dernières années en matière de représentation des sportifs. Cela n'a pas été facile, surtout ces dernières années en tant que président et en traversant des moments difficiles, mais M. Sandford a joué un rôle central en soulevant réellement les problèmes et en suscitant les commentaires des athlètes, afin de les inciter à porter leurs fruits. Sa capacité à recueillir les points de vue et les opinions de différents sportifs de différents horizons a été l'une de ses forces, car il s'est contenté de les exprimer d'une seule voix dans l'intérêt de l'intégrité dans le sport. Les sportifs l'ont vraiment apprécié. M. Sandford avait quitté le Conseil des sportifs sur la bonne voie vers une meilleure situation. La situation ne ferait que s'améliorer et il avait le sentiment que l'AMA le verrait bientôt dans les parages. Il lui a souhaité bonne chance.

MME YANG déclare n'avoir rien préparé, mais le discours de M. Sandford l'a vraiment touchée. Elle comprenait ce qu'il ressentait. C'est incroyable ce qu'il a fait au cours des trois dernières années. Il a montré que le fait de faire les bonnes choses de la bonne façon a permis que tout se fasse et il a laissé un héritage aux sportifs. Elle l'a félicité et a hâte de le revoir bientôt.

M. BAUM a ajouté, au nom de la région des Amériques, ses remerciements à M. Sandford pour ses nombreuses années de service dévoué, en particulier au cours des deux dernières années pour le processus de réforme de la gouvernance et pour les efforts déployés pour assurer une transition réussie vers le Conseil des sportifs, qui était si important pour tout le monde. Il manquerait à la région et il l'a remercié pour ses services.

MME TERHO fait écho à ce qui a été dit par les orateurs précédents. Elle savait que l'époque où M. Sandford était président avait été très différente à cause de la COVID, mais il avait fait avancer les choses et s'était assuré que les choses étaient portées à l'attention du comité. Elle ne pouvait qu'imaginer le travail que cela avait demandé et n'aurait pu rêver d'un meilleur président de la part des

sportifs. Elle tenait à le remercier vivement pour cela et espérait obtenir des conseils de la part de M. Sandford lors de ses débuts au nouveau conseil, car il possédait de nombreuses connaissances précieuses. Elle a remercié M. Sandford en tant que membre du comité et au nom des sportifs pour avoir fait part de leurs opinions.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires. Il a remercié M. Sandford pour ses efforts considérables en faveur de l'AMA et du sport propre et, en particulier, pour son engagement indéfectible à représenter tous les sportifs du monde entier. M. Sandford avait commencé à siéger comme bénévole au sein du Comité des sportifs en 2013 et en était devenu le président en 2020. Depuis lors, il s'est surpassé. En plus de participer à de nombreux programmes d'observateurs indépendants, de faire partie de l'équipe de rédaction du Code mondial antidopage et de représenter les points de vue des sportifs au sein du Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques de l'AMA, M. Sandford a dirigé les efforts de l'AMA visant à inciter d'autres groupes de sportifs à faire passer des messages sur le sport propre et à renforcer le soutien des sportifs à l'AMA dans le monde entier. M. Sandford avait participé à des réunions presque toutes les semaines en pleine nuit depuis la Nouvelle-Zélande, ce qui témoignait de son engagement. M. Sandford a terminé son mandat au sein du Comité des sportifs avec de nombreuses raisons d'être fier. Il a dirigé plusieurs initiatives qui ont permis aux sportifs de disposer d'un meilleur système antidopage que celui qui était en place lors de son arrivée en 2013. Pour ne citer que quelques-unes de ses réalisations, M. Sandford a joué un rôle déterminant dans l'introduction de la Loi sur les droits antidopage des sportifs, qui visait à faire en sorte que les sportifs soient conscients de leurs droits dans le système antidopage mondial, M. Sandford et le Comité des sportifs ont joué un rôle essentiel dans l'évaluation de l'impact sur les droits humains de l'AMA, qui permettrait de mieux protéger les droits des sportifs ainsi que le droit à une compétition équitable, et il a joué un rôle essentiel dans le développement du nouveau médiateur pour les sportifs. En outre, M. Sandford a également joué un rôle de premier plan dans tous les aspects des réformes de la gouvernance de l'AMA centrés sur les sportifs, notamment la création du Conseil des sportifs de l'AMA, qui représenterait, soutiendra et ferait entendre la voix des sportifs sur les questions antidopage et permettrait aux sportifs d'occuper des sièges importants au sein des instances dirigeantes de l'AMA. Une fois de plus, il a adressé ses remerciements personnels à M. Sandford pour son engagement et lui a souhaité le meilleur pour l'avenir, tout en étant certain que la lutte contre le dopage continuerait de bénéficier de son implication d'une manière ou d'une autre pendant de nombreuses années à venir.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le Comité des sportifs.

- 9.2 Comité de révision de la conformité

M. GOURDJI déclare que le document soumis aux membres fournit un résumé des principales activités entreprises par le Comité de révision de la conformité depuis mai 2022. Le Comité de révision de la conformité avait été très occupé depuis le précédent rapport au Conseil de fondation. Il y avait eu une réunion hybride au mois d'août précédent ainsi qu'une réunion à huis clos d'une journée par le Comité de révision de la conformité, puis les membres s'étaient réunis à nouveau pour une réunion de quatre jours en octobre. Il résumerait brièvement les activités du comité. À chaque réunion, le Comité de révision de la conformité recevait les dernières mises à jour concernant la Russie. Les membres avaient entendu de nombreux détails de la part de M. Wenzel, mais celui-ci les a rassurés en leur disant que le Comité de révision de la conformité continuait d'examiner attentivement les progrès réalisés par rapport aux conditions de réintégration et avait conseillé la direction de l'AMA sur les données et les preuves nécessaires à un examen et à une évaluation continue. Le Comité de révision de la conformité ne ferait aucune recommandation au Comité exécutif sans qu'aucun des progrès réalisés ne soit validé avant d'être présenté. À chaque réunion, les membres ont continué d'examiner les cas de conformité concernant l'ONAD ukrainien. Le comité de révision de la conformité a été très encouragé de constater la collaboration et les actes de solidarité de la part de plusieurs organisations antidopage pour garantir que les athlètes ukrainiens continuent de faire l'objet d'un solide programme antidopage. Depuis le rapport précédent, quatre cas de non-conformité ont été signalés et ils sont

décrits en détail dans le rapport. Le Comité de révision de la conformité a toujours été informé des derniers développements concernant les préoccupations concernant les signataires non conformes qui figuraient dans le rapport. En ce qui concerne les Standards, à chaque réunion, le Comité de révision de la conformité a reçu et obtenu des mises à jour en fonction de la consultation des parties prenantes sur les révisions proposées aux Standards et a été tenu au courant de la dernière approche de révision pour les révisions du Standard qui étaient actuellement envisagées pour 2023. Le Comité de révision de la conformité a continuellement fourni des conseils et supervisé le programme de conformité de l'AMA avec satisfaction. Il a participé et donné des conseils à l'élaboration d'un système de gestion des risques de conformité, qui était en train de bien mûrir. Le comité avait également reçu des mises à jour sur les progrès de l'AMA dans la réalisation de son plan annuel 2022, qui touchait à sa fin. Enfin, elle avait également approuvé le plan d'audit des signataires proposé par le Groupe de travail sur la conformité pour 2023, qui comprenait 10 audits, et avait fait part de ses commentaires à la direction de l'AMA sur le processus de sélection des audits, qu'elle a jugé solide.

M. BAUM fait remarquer que le CADE souhaitait intervenir sur deux questions de conformité. Tout d'abord, il voulait faire le point sur Porto Rico. La région des Amériques a été heureuse d'annoncer que Porto Rico avait fait des progrès pour se mettre pleinement en conformité avec le Code de l'AMA. La semaine précédente, le Sénat portoricain avait approuvé les modifications législatives requises. Cette semaine-là, les amendements avaient été approuvés par la Chambre des représentants. Le projet de loi final avait été envoyé au gouverneur et il était prévu qu'il le promulguerait prochainement. La région des Amériques a apprécié le travail du directeur national des sports de Porto Rico et du Comité olympique portoricain pour faire adopter cette législation par l'organe législatif de l'État après des retards dus en grande partie à l'impact dévastateur de l'ouragan. Il est encourageant que Porto Rico ait réalisé d'importants progrès dans la mise à jour de ses lois. La région des Amériques aimerait profiter de cette occasion pour souligner qu'elle ne pense pas qu'il soit approprié qu'une ONAD soit confrontée aux conséquences des retards dans l'adoption de mesures législatives par les gouvernements. Comme cela a déjà été discuté, l'adoption de modifications législatives peut être un processus lent et difficile. Même si elles bénéficiaient d'un soutien financier de la part des gouvernements, les ONAD ne faisaient généralement pas officiellement partie des gouvernements et n'étaient pas responsables de leurs actions législatives. Il a estimé que l'approche concernant les retards dans la promulgation de la législation devrait être revue et révisée afin de mieux protéger les ONAD des conséquences collatérales. La région des Amériques souhaitait demander une analyse par l'organisme le plus approprié de l'AMA afin d'examiner les options permettant de répondre à cette préoccupation et de l'atténuer.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a évoqué la question du lien entre la législation et les ONAD. Les règles étaient les règles et elles s'appliquaient à tout le monde de la même manière. Toute modification de l'approche impliquait une modification des règles, ce qui ferait l'objet d'une discussion plus approfondie. L'impression que le temps imparti pour les modifications était limité ne reflétait pas la réalité car, avant qu'une lettre ne soit envoyée à une OAD dans une telle situation, de nombreuses étapes étaient effectuées à l'avance et les délais étaient donc relativement longs. La direction serait heureuse, comme l'a demandé M. Baum, de préparer quelque chose pour la prochaine réunion, juste pour montrer comment le calendrier a fonctionné et comment la situation a fonctionné et pour avoir une discussion avec tous les faits sur la table.

M. GOURDJI note que le Comité de révision de la conformité a reçu de l'AMA le statut du nombre de signataires dont les lois et règlements ont besoin d'être mis à jour. Les membres devaient reconnaître que les règles étaient promulguées et structurées de manière très différente dans le monde. Certains États avaient différents niveaux sur leurs règles, des lois aux standards, en passant par les ordonnances, les décrets présidentiels et les décrets ministériels, tous différents niveaux d'autorité d'approbation, de sorte que certains pouvaient approuver plus facilement que d'autres. Cela dit, et en ce qui concerne les mesures d'atténuation, il était important que tous les signataires coordonnent leur projet à un stade précoce avec l'AMA, ce qui permettrait de s'assurer que le projet proposé était conforme avant qu'il n'aille trop loin dans le processus de promulgation. Le Comité de

révision de la conformité avait demandé à l'AMA de mettre en place des mesures d'atténuation pour aider les signataires. Des ateliers de sensibilisation ont été mis en place pour travailler avec les signataires et l'AMA signale au Comité de révision de la conformité les progrès réalisés dans ce domaine particulier. Des progrès significatifs ont été accomplis dans ce domaine pour faciliter la collaboration avec les signataires. Il pensait qu'il s'agissait d'une bonne mesure d'atténuation qui avait été mise en place.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Comité de révision de la conformité.

- 9.3 Comité Éducation

MME KANOUTÉ remercie les membres de lui avoir donné l'occasion de présenter quelques points saillants de certains des projets auxquels le département Éducation a participé et auxquels le Comité Éducation a été très heureux d'apporter son soutien. Pour le travail du comité qui soutient le département Éducation, les membres se sont concentrés sur la majorité des sportifs. C'était toujours agréable de se rappeler que la majorité des sportifs se sont entraînés et ont participé à des compétitions sans faute et qu'ils souhaitaient le rester. Le rôle du comité était vraiment de s'en tenir à ce principe, qui était au cœur de ses efforts, en se rappelant que les sportifs avaient débuté leur carrière sportive sans faute. Le principal travail du comité était de soutenir le département Éducation de l'AMA en lui fournissant des conseils et une expertise. Le comité avait supervisé le développement de nouveaux programmes, par exemple, il avait participé activement au redéveloppement et aux tests de la nouvelle plateforme ADeL, qui avait permis à ce jour 393 000 cours complétés, dont 77 000 par des sportifs de niveau international. Plus récemment, certains membres du comité ont également joué un rôle très actif dans la mise en place du Cadre mondial d'apprentissage et de développement, qui propose une formation spécifique aux professionnels de la lutte contre le dopage. Les membres du Comité ont également participé aux travaux du Groupe d'experts sur la recherche en sciences sociales et l'ont soutenu afin de garantir un lien efficace entre les deux groupes. Pour poursuivre la recherche en sciences sociales, les membres aimeraient également se rappeler que la toute première stratégie de recherche en sciences sociales avait été lancée après l'approbation et l'approbation du Comité exécutif lors de la réunion de septembre 2020. Il avait six objectifs principaux qui pouvaient être vus sur les diapositives. Le comité était très impatient de voir les progrès réalisés par rapport à de telles stratégies, en soulignant les progrès réalisés au cours des deux dernières années de mise en œuvre. Elle serait heureuse de tenir les membres informés à ce sujet. Elle a souhaité souligner trois réalisations clés en matière de recherche en sciences sociales pour 2022. Premièrement, le montant de financement le plus élevé a été accordé aux sciences sociales à ce jour. Deux, le plus grand nombre de candidatures en sciences sociales jamais reçues au fil des ans. Troisièmement, l'un des objectifs de la nouvelle stratégie étant d'ouvrir le financement à un plus grand nombre de chercheurs du monde entier, elle a souligné que 35 % du financement de la recherche était allé à des régions non européennes. Elle ferait un petit plaidoyer au nom de la communauté éducative pour souligner également que la recherche scientifique est cruciale pour les efforts antidopage. La recherche en sciences sociales a également permis de comprendre pourquoi les sportifs restaient propres et pourquoi ils étaient vulnérables au dopage, ce qui a également été apprécié.

L'un des points forts qu'elle souhaitait partager, évidemment, était la Conférence mondiale sur l'éducation 2022 qui s'est tenue à Sydney, en Australie, en septembre. Elle a tout d'abord voulu profiter de l'occasion pour remercier sincèrement la ministre Wells et Sporting Integrity Australia d'avoir accueilli cet événement de manière exceptionnelle. Il y avait eu un nombre record de plus de 300 participants et elle a remercié les personnes présentes qui avaient participé à la session et qui avait également encouragé leurs collègues à prendre part à la conférence. Cela a été une expérience précieuse pour tous et l'équipe a continué de faire évoluer l'enseignement et de célébrer une nouvelle ère avec une orientation claire depuis la conférence. Conformément au thème de la conférence, les résultats de la conférence ont clairement mis en lumière l'humeur, les pensées et l'orientation de la communauté, en particulier le message clé selon lequel l'AMA devait éduquer les sportifs du terrain de jeu au podium et ne pas attendre qu'ils atteignent la scène mondiale. Avec un nombre record de plus

de 200 participants, la collaboration était essentielle. Avec les ressources et les outils mis à disposition par l'AMA et d'autres acteurs, rien n'excuse actuellement l'absence d'éducation antidopage. L'éducation antidopage était un élément fondamental de tous les programmes antidopage afin de garantir un meilleur équilibre. En outre, l'un des principes clés était que l'entourage des sportifs devait être éduqué autant que les sportifs devaient l'être. Enfin, il y a eu un net changement lors de la conférence en ce qui concerne le véritable objectif de l'éducation. L'éducation devait être axée sur le développement de comportements sportifs sains, sur les mesures dont les sportifs avaient besoin pour fonctionner dans le cadre du système antidopage et sur la réduction du risque de dopage accidentel. Il s'agissait d'un domaine critique. La communauté éducative, en collaboration avec le Groupe consultatif de recherche en sciences sociales, continuerait de progresser avec le département de l'Éducation de l'AMA en vue de la Conférence mondiale sur l'éducation de 2024, qui se tiendra à Paris. Elle a invité tous les membres à se joindre à elle.

Le DR AYEWE AFRIYE a salué le rapport complet. Il a félicité Mme Kanouté et le département Éducation pour le succès du symposium mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Sydney. Les rapports reçus semblent indiquer que la région a beaucoup appris et qu'elle est actuellement prête à réfléchir à la manière de mettre en œuvre les résultats au niveau national. À cet égard, il a informé les membres que le bureau pour l'Afrique, en partenariat avec l'ONAD sud-africaine, était occupé à planifier un atelier sur l'éducation africaine, qui se tiendra en février de l'année suivante. La particularité de l'atelier était que l'intention n'était pas d'examiner les initiatives ou les programmes existants, mais d'examiner comment la région, par des moyens innovants et dynamiques, pourrait utiliser les coutumes, les traditions, les cultures et les valeurs régionales uniques pour inciter les sportifs et d'autres personnes à les sensibiliser, les éduquer et les responsabiliser. Il attend avec intérêt la participation du Comité Éducation et du Département Éducation, et il a hâte de voir les membres à Johannesburg. De même, il serait utile et extrêmement important que les membres du conseil régional des sportifs soient également présents. Leurs points de vue, leurs histoires et leurs attentes apporteraient une immense valeur au programme.

MME KANOUTÉ a répondu aux paroles aimables de l'Afrique et a félicité le continent d'avoir organisé un tel événement en matière d'éducation. Elle était une sportive africaine qui avait participé à des compétitions et qui est arrivée aux Jeux olympiques sans aucune formation préalable. Elle ne pouvait donc qu'encourager de telles initiatives. Toujours au nom Comité Éducation, dirigée par Mme Hudson, qui a accompli un travail remarquable, elle a souligné que le département Éducation de l'AMA apporterait évidemment son aide et ses capacités par tous les moyens nécessaires pour soutenir le continent lors de cet événement, et que les sportifs et les membres des comités des sportifs, y compris les membres du Conseil des sportifs de l'AMA, apporteraient également leur soutien au niveau régional.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du Comité Éducation.

- **9.4 Comité Finance et administration**

Rapport traité dans le cadre du point relatif aux finances.

- **9.5 Comité Santé, médecine et recherche**

Le PROFESSEUR ENGBRETSSEN a noté que le rapport avait été envoyé, donc tout le monde avait les détails. Il voulait simplement souligner quelques points. Le premier était qu'il faisait partie du comité depuis longtemps et qu'à ses débuts, 6,5 millions de dollars avaient été consacrés au financement de la recherche. Cette année-là, l'AMA distribuait deux millions de dollars américains pour 18 projets, ce qui n'avait pas vraiment l'air bien. Cependant, pour les années à venir, en 2023, 2024 et 2025, l'AMA disposerait de plus de quatre millions de dollars américains pour le financement de la recherche, ce qui était en fait très bien, et il en était très reconnaissant. Cela permettrait à l'AMA d'être un peu plus proactive. Il y aurait un mode dynamique d'appel à candidatures, ce qui signifierait que

l'AMA recevrait des candidatures sur une base mensuelle, tout au long de l'année, ce qui faciliterait et accélérerait la tâche des chercheurs qui demandent des fonds auprès de l'AMA. Cela permettrait également à l'AMA d'élargir ses activités. Cette année-là, l'AMA avait reçu 46 candidatures, ce qui n'était pas beaucoup. La plupart des demandes provenaient des laboratoires de l'AMA et seulement un tiers environ provenaient d'instituts ou d'universités extérieurs aux laboratoires. L'AMA avait besoin, dans le cadre de la recherche antidopage, de personnes venant de l'extérieur, apportant leur aide et participant à la fois sur le plan financier et scientifique. Il espérait que l'augmentation du budget, le doublant presque pour les années à venir, permettrait également à l'AMA d'obtenir plus de résultats pour tous dans la lutte contre le dopage. Le Dr Rabin a évidemment joué un rôle déterminant dans ce travail. Il a remercié le Dr Rabin pour tout ce qu'il avait fait pour augmenter les fonds destinés à la recherche dans les années à venir.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Comité Santé, médecine et recherche.

10. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitent soulever d'autres questions avant de clore la réunion. Il semblait qu'il pouvait terminer la réunion de ce jour. Conformément aux réformes de la gouvernance, une réunion du Conseil de fondation aurait lieu l'année suivante en novembre 2023. Il confirmera aux membres en temps voulu exactement quand et où l'AMA prévoit de tenir la réunion. Il a tenu à remercier tous les membres pour leur participation et leur engagement, ainsi que le personnel de l'AMA pour avoir planifié et soutenu le déroulement de cette réunion hybride. Il a également remercié les interprètes pour leur dur labeur. Il a souhaité à tous un bon voyage pour rentrer chez eux. C'était toujours un honneur pour lui de présider cette réunion, et il a de nouveau remercié les membres pour leurs décisions concernant son avenir et celui de Mme Yang.

DÉCISION

Comité exécutif — 9 mai 2023, Montréal, Canada, à confirmer ;
Comité exécutif — septembre 2023, à confirmer ;
Comité exécutif — 16 novembre 2023, Montréal, à confirmer ;
Conseil de fondation — 17 novembre 2023, Montréal, à confirmer

La séance est levée à 14 h 50 GMT+2.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE